

NOUVEAU  
JOURNAL  
HELVÉTIQUE,  
OU  
ANNALES  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
DE  
L'EUROPE,  
ET  
PRINCIPALEMENT  
DE  
LA SUISSE.

— — —  
DÉDIÉ AU ROI.

---

---

NOVEMBRE. 1772.

---

---

A NEUCHÂTEL,  
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.





N O U V E A U  
JOURNAL HELVÉTIQUE.

---

N O V E M B R E. 1772.

---

P R E M I E R E P A R T I E,  
ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

---

I. *ENCYCLOPEDIE*, ou *Diçtionnaire uni-*  
*versel raisonné des connaissances humaines.*  
TOME XVI. Yverdon. 1772.

**Q**UELLE est l'autorité qui appartient aux  
*ecclesiastiques*, comme tels? Quels  
sont les droits des souverains eu égard à  
cette autorité du clergé? Questions impor-  
tantes, sur lesquelles chacun a raisonné &  
déraisonné selon ses préjugés & ses passions.

Là on a relevé le pouvoir du clergé quelquefois au dessus de l'autorité souveraine. Ailleurs, les incrédules & les déistes frappés des abus de cette autorité & des maux qui en sont résultés, ont cru devoir anéantir cette source de malheurs, & avec elle la révélation même. Quelques protestans, peu conséquens dans leurs principes, après avoir renversé la puissance du pape, ont cherché à donner à leur propre clergé, ou à ses décisions, une autorité contraire à la liberté naturelle & à la liberté évangélique. Evitons ces écarts; & en ne consultant que la raison & les principes fondamentaux du christianisme, tâchons d'établir la nature de l'autorité ecclésiastique. Pleins du plus profond respect pour la religion de Jésus-Christ, que nous regardons comme le plus ferme appui de la société, & la seule route du bonheur, nous montrerons que ses maximes ont été entièrement reconnues.

La religion n'est établie que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & pour les rendre dignes par leurs vertus, des faveurs de l'Être suprême. Il s'agit d'éclairer l'esprit de l'homme sur ses devoirs & sur les vrais intérêts, de toucher son cœur du beau feu de la vertu, de déterminer sa volonté d'une

maniere conforme à ces idées & à ces sentimens. L'instruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promesses d'une béatitude éternelle, les prieres, les conseils, les consolations, sont les seuls moyens que les ecclésiastiques puissent mettre en œuvre. Tout autre moyen répugne à la liberté de la conscience, à l'indépendance de la raison, à l'essence de la religion, à la nature du ministère *ecclésiastique*, enfin à celle de l'homme & à tous ses droits. Ma pensée & mes affections ne sont pas plus soumises à la puissance physique, que la maladie ou la santé ne le sont aux raisonnemens de la dialectique. La contrainte détruit la vertu, & sans la vertu il n'y a point de religion. Ainsi l'autorité *ecclésiastique* est entièrement spirituelle.

Qu'est-ce que l'église ? C'est la collection de tous les fideles réunis par la profession d'une même croyance, appelés à servir Dieu en commun, & à pratiquer tous ensemble la vertu. Les *ecclésiastiques* sont des personnes établies par le souverain pour diriger le culte, pour instruire les hommes, & les conduire au bonheur par la pratique des vertus. Ces *ecclésiastiques* ne sont pas l'église ; ils n'en sont que les ministres ; ou, si l'on aime mieux, des hommes publics, sous

la puissance du souverain & de la loi évangélique, pour prendre soin de tout ce qui concerne la religion & le culte. L'église n'est donc pas distincte de l'état, mais elle est dans l'état. Tout prêtre est membre de la société civile, & tous les *ecclésiastiques* sont sujets du souverain. Jésus-Christ lui-même a reconnu cette dépendance. S'il était une religion qui en affranchit le clergé, elle ne saurait venir de Dieu auteur de la société, de Dieu par qui les rois regnent, de Dieu source éternelle de l'ordre. Une des grandes preuves de la divinité du christianisme, c'est son accord parfait avec l'ordre civil, avec les devoirs réciproques des souverains & des sujets. C'est pour avoir mal connu ce système admirable, qu'on l'a calomnié, en l'accusant de donner lieu au trouble, & de favoriser les prétentions du clergé trop souvent ambitieux. Dans toute religion dont Dieu est véritablement l'auteur, tout ce qui intéresse l'ordre civil & public, doit être soumis à la puissance souveraine & à l'inspection perpétuelle du souverain.

Il est donc évident que nos ames seules sont confiées aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles : son autorité ne peut & ne doit être que spirituelle, exercée par la seule force de la per-

suasion. Tous les actes intérieurs de l'ame ne font du ressort du ministère *ecclésiastique*, qu'autant qu'il doit instruire & jamais commander, persuader & jamais contraindre. La docilité à l'ordre *ecclésiastique* doit être libre & volontaire, la soumission à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Un *ecclésiastique* peut exercer le pouvoir souverain, ou une portion de ce pouvoir, mais ce n'est pas comme *ecclésiastique*. Le pape, les électeurs *ecclésiastiques* & quelques prélats ont des souverainetés; mais c'est comme princes temporels, & non pas comme prêtres. Un souverain a pu, dans ses propres états, confier une partie de son pouvoir à certains *ecclésiastiques*, comme le droit de juger certaines causes civiles, ou matrimoniales; mais ce droit ne leur appartient qu'en tant que le souverain leur en avait donné la commission.

Si les *ecclésiastiques*, qui sont, dans tous les pays, sujets de l'état, avaient acquis des immunités nuisibles à la société, le souverain bien instruit a le droit de réformer ces usurpations.

Si Dieu a attaché à l'église des prérogatives ou des droits, c'est à l'assemblée des fideles qu'il a fait ces promesses; elles ne sauraient appartenir, ni au pape, ni aux *ecclé-*

*fiastiques*, parce qu'ils ne sont pas l'église, comme les magistrats particuliers ne sont pas l'état. C'est avec cette distinction nécessaire qu'il faut expliquer plusieurs passages de l'écriture sainte, dont on a manifestement abusé.

Le souverain, attentif à ne souffrir aucun partage du pouvoir suprême, n'aurait jamais dû consentir qu'aucun membre de la société soit dans la dépendance extérieure d'un corps *éclésiastique*, comme *ecclésiastique*. Tout ce qui regarde les affaires du monde & de cette vie, ne saurait être sous l'inspection du clergé. Le système des deux puissances est un système monstrueux, destructif de l'ordre & de la subordination. De là le choc perpétuel des passions, les troubles, les guerres civiles, l'anarchie, ou la tyrannie. L'histoire civile & *ecclésiastique* nous présente souvent des preuves de cette vérité, depuis que les souverains, par un respect aveugle pour la religion, ont confié aux *ecclésiastiques* des fonctions & des droits qui leur sont étrangers.

Si les souverains de Russie & d'Angleterre, si les magistrats de la Hollande & de la Prusse réformée, président sur l'église & sur le clergé, l'unité essentielle du pouvoir est conservée; mais dès qu'il y aura par-

tage de puissance , il faut qu'elle soit dérangée de tems en tems , & qu'elle se détruise enfin au milieu des troubles.

Le droit canonique est , dit-on , le recueil des ordonnances établies pour le gouvernement de l'église. Mais en est-il besoin d'autres que celles de l'évangile ? S'il faut des loix , c'est au législateur unique dans l'état , à les faire suivant les principes du christianisme & les besoins de l'église. Il ne faudrait y avoir d'autres canons , qui ne soient l'effet de l'ambition des prêtres avides & de la faiblesse des souverains superstitieux. Et puisque l'on a fait de cette jurisprudence une science que l'on enseigne dans les universités , c'est aux souverains à faire examiner les ouvrages qui en traitent , & à n'autoriser que ceux qui contiennent une doctrine conforme au christianisme pur & simple , soumise aux droits de la souveraineté.

Le souverain a pu confier à un seul *ecclésiastique* , ou à un corps , une juridiction sur certains objets ou sur certaines personnes , avec un pouvoir exécutif , proportionné aux droits confiés. Mais n'y a-t-il point eu d'imprudence à remettre une portion de l'autorité civile à quelqu'un qui avait déjà l'autorité spirituelle ? L'abus des deux pouvoirs était aussi facile que dangereux.

Quoi qu'il en soit, si un *ecclésiastique* possède quelque juridiction temporelle, ou elle est usurpée, ou il la tient du souverain, à qui il doit en faire hommage. Le regne de notre divin sauveur n'est pas de ce monde; il a refusé d'être juge; il a ordonné de rendre à l'empereur tout ce qui appartient au souverain; il a interdit à ses apôtres toute domination les uns sur les autres; & dans la société, il n'a prêché que l'humilité & la dépendance. Ainsi les *ecclésiastiques* ne peuvent tenir de Jésus-Christ, leur maître & leur modèle, ni puissance terrestre, ni autorité temporelle, ni domination dans le monde.

On a borné presque par-tout l'autorité des seigneurs de fiefs laïques, cette autorité qui forme le droit féodal, si dur pour les peuples, & si redoutable pour les souverains. Pourquoi l'indépendance de quelques juridictions *ecclésiastiques* a-t-elle subsisté? Comment expliquer pourquoi, au 18<sup>e</sup> siècle, il peut y avoir en France un chapitre de moines, qui ose soutenir que ses vassaux sont serfs? C'est que les *ecclésiastiques* se croient tout permis pour défendre leurs possessions. Aucun souverain n'ose encore les attaquer ouvertement. La bulle *in cœna domini*, le décret contre le duc de Parme,

dont la révocation est vainement sollicitée depuis long-tems , sont des preuves de l'imprudence des souverains qui ont laissé établir dans leurs états cette autorité *ecclésiastique*.

Puisque les *ecclésiastiques* n'ont aucune force coactive, il est évident qu'ils ne peuvent infliger que des peines spirituelles, comme menacer les pécheurs de la condamnation du ciel ; & si l'on ne veut pas donner le nom de peines à ces déclarations faites de la part de Dieu , on peut dire que le clergé , comme ministre de la religion , ne peut infliger aucunes peines.

Mais l'église peut-elle rejeter de son sein ceux qui la troublent ou la déshonorent ? Grande question, sur laquelle , à la faveur de l'équivoque , on a bâti les systèmes les plus dangereux. Toute l'église assemblée, dans laquelle serait le souverain , pourrait sans doute exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux, après des avertissemens charitables, réitérés & suffisans. Dans ce cas même, cette exclusion ne peut emporter aucune peine civile ni corporelle , la privation d'aucun avantage terrestre. Mais le corps des *ecclésiastiques* ne peut exercer cet acte , qu'autant que le souverain l'y autorise. C'est au souverain à veiller sur la ma-

niere dont cette discipline sera administrée ; il doit y avoir appel comme d'abus. Ce ferait confondre des cas très-différens , que de conclure de la pratique des apôtres , à la maniere de procéder de nos jours. Les apôtres étaient des ministres extraordinaires , assistés miraculeusement de l'esprit divin. D'ailleurs , il n'y a rien dans toute leur conduite , qui autorise la tyrannie , la persécution , ni la rebellion contre la majesté du souverain : excès qui ont eu lieu si souvent , sous prétexte de la nécessité d'une discipline.

Ajoutons que l'excommunication , légitimement prononcée par ceux à qui le souverain en a commis l'exercice & prescrit la forme , n'emporte que la privation de ces biens spirituels qui sont à la disposition des ministres de la religion. Un homme doit jouir , malgré l'excommunication , de tous ses droits naturels & civils. Si le magistrat intervenant prive outre cela un tel homme de quelque autre emploi dans la société , c'est une peine civile ajoutée pour quelque délit contre l'ordre civil. C'est au magistrat qui l'inflige à en répondre devant Dieu.

Dans le cas où les *ecclésiastiques* , en prononçant l'excommunication , auraient été séduits par quelque préjugé ou quelque pas-

sion, celui qui a été exposé à une censure précipitée, est justifié par sa propre conscience. Privé de la communion des fideles, il n'a rien à redouter de celui qui fonde les cœurs.

On a osé mettre en question, si le clergé d'un pays, si le chef universel de l'église, peut excommunier le magistrat, ou le souverain, dans quelque cas que ce soit. On sent assez que cette question est scandaleuse : le simple doute est un acte de rebellion. Ainsi la bulle *in cœna domini* est attentatoire à l'autorité des souverains, & manifestement contraire à l'esprit du christianisme. De qui le clergé tiendrait-il un pouvoir si absurde ? Serait-ce de Dieu, qui veut que la société subsiste par la subordination ? Le christianisme, cette religion douce & céleste, qui prêche sans cesse toutes les vertus sociales, est bien éloignée d'autoriser de semblables entreprises.

Le clergé doit enseigner les vérités qui sont l'objet de la foi, & les devoirs qui servent de règle à nos mœurs. A cet égard leur autorité doit être celle d'un corps de personnes que l'on suppose instruites, qui ont approfondi les questions, & que l'on présume avoir apporté à cet examen l'amour du vrai, la bonne foi & l'impartialité né-

cessaires pour se garantir de l'erreur. L'obligation du clergé & les droits, c'est de proposer les dogmes avec clarté, de les expliquer avec douceur, de les défendre par des raisons, & jamais par des injures & des violences. Son devoir est d'enseigner les dogmes de la religion approuvée par l'état. Le souverain de son côté doit prendre connaissance de cette doctrine dans tout ce qui intéresse l'ordre public, soit quant aux dogmes, soit quant à la manière de les proposer.

Il serait à désirer sans doute que les *ecclésiastiques* n'eussent pas multiplié les dogmes, qu'ils eussent plus insisté sur la morale qui est la partie essentielle de notre divine religion, & que les souverains, ou les magistrats, eussent donné moins d'importance à des questions obscures, qui ont donné lieu à des schismes funestes. Comment s'est-il fait que les discours si simples, si clairs, du sauveur du monde, destinés à unir si fortement les hommes par les tendres nœuds de l'amour fraternel, aient été l'occasion & le prétexte de tant de controverses malheureuses? C'est que les passions des hommes abusent des choses les plus excellentes.

Qu'il eût été beau d'entendre, dans la bouche des *ecclésiastiques*, ces règles si confor-

mes à l'esprit de l'évangile! " Rien dans le  
 „ dogme ne mérite l'attention de la police,  
 „ que ce qui peut intéresser l'ordre publi.  
 „ C'est l'influence de la doctrine sur les  
 „ mœurs, qui décide de son importance.  
 „ Moins on établira dans chaque commu-  
 „ nion d'articles fondamentaux, moins il  
 „ y aura de disputes & de schismes. Tou-  
 „ tes les églises s'accordant à admettre le  
 „ symbole des apôtres, tous les *ecclésiastiques*  
 „ auraient dû, quoiqu'éloignés sur d'autres  
 „ points, se supporter comme freres. C'est  
 „ aux *ecclésiastiques* à instruire avec douceur  
 „ ceux qui sont dans l'erreur; mais jamais  
 „ le magistrat ne doit prêter sa puissance,  
 „ ni directement ni indirectement, pour per-  
 „ sécuter. Si un errant s'obstine, il faut re-  
 „ doubler en sa faveur l'ardeur des prieres;  
 „ mais les princes & les magistrats ne doi-  
 „ vent jamais oublier que le christianisme  
 „ réproûve toutes les violences qui ne sau-  
 „ raient jamais faire que des hypocrites. „

Quelle différence entre ces maximes  
 évangeliques & la conduite du pape de pres-  
 que toutes les communions! Après avoir  
 inventé une multitude de dogmes pour  
 appuyer des prétentions intéressées ou am-  
 bitieuses, il a fallu usurper le pouvoir des  
 princes, pour les soutenir par des violences

odieuses. Ainsi la religion, destinée à faire régner sur la terre toutes les vertus sociales, a servi de prétexte pour troubler la société. D'un autre côté, des hommes inconsidérés, frappés de tant de maux dont la religion fut le prétexte, ont conclu, sans prendre la peine d'étudier la religion dans les discours mêmes du fauveur, que le christianisme ne saurait voir Dieu pour auteur, puisqu'il est incompatible avec le bien de la société.

Ce n'est pas au souverain à enseigner les dogmes, ils sont dans l'évangile; mais c'est à lui à veiller sur la manière dont on instruit ses sujets. C'est la morale qu'il doit faire enseigner. S'il s'éleve quelque dispute qui ait peu de rapport avec cette doctrine essentielle à la religion, le souverain doit imposer silence aux deux partis, & punir ceux qui défobéissent. Moins il donnera d'importance aux disputes frivoles, & plus vite on les verra finir. Comme les chaires chrétiennes sont destinées à enseigner les vérités & les devoirs de la religion, les magistrats doivent réprimer avec sévérité les prédicateurs séditieux, qui échauffent la multitude par des déclamations dangereuses.

Quant au culte, le clergé doit administrer & y présider selon les loix de l'évangile & les règles approuvées du souverain. L'administration

ministration même des sacremens doit être fournie à l'inspection assidue du magistrat. L'église naissante eut à cet égard une forme différente, c'est qu'elle n'était pas encore dans l'Etat. Dès lors, 1°. aucun pasteur n'a le droit de refuser publiquement & de son autorité l'eucharistie à un pécheur comme lui. Jesus-Christ impeccable ne refusa pas la communion à Judas. 2°. Autrefois c'était l'église en corps qui appelait ses pasteurs. Ce sont aujourd'hui des *ecclésiastiques* qui en consacrent d'autres ; mais c'est encore à la police publique à y veiller. Jamais elle n'a dû se départir de son droit. C'est encore un abus sans doute que de conférer des ordres sans fonctions. C'est enlever des membres à l'Etat sans en donner à l'église, & le magistrat ferait en droit de réformer cet abus.

Afin de constater l'union importante que contractent deux personnes qui s'unissent par le mariage, elle est accompagnée d'un acte public & religieux, que les uns regardent comme un sacrement, & les autres comme une cérémonie du culte public; dispute qui tient beaucoup, comme tant d'autres, de la logomachie. Il faut donc distinguer l'engagement naturel, ou le contrat civil, & le sacrement, ou la cérémonie sacrée.

Le mariage peut subsister avec tous ses effets naturels & civils, indépendamment de la cérémonie religieuse. Vers le milieu du sixième siècle, le consentement des parties, en présence de témoins, sans aucune cérémonie de l'église, légitimait le mariage parmi les chrétiens. Justinien fit intervenir les prêtres, comme témoins désignés, sans ordonner de bénédiction nuptiale. Léon, qui monta sur le trône en 886, paraît être le premier qui ait mis la cérémonie religieuse au rang des conditions nécessaires dans la célébration du mariage. Si le bon ordre & la piété rendent nécessaires aujourd'hui les formalités religieuses, le prêtre n'est dans le fond que l'homme public désigné par la loi pour recevoir plus solennellement la foi du mariage. 3°. Le législateur peut changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité *ecclésiastique*, pourvu qu'il n'ordonne rien de contraire à l'évangile. 4°. Malgré l'intervention du clergé, le mariage reste soumis dans l'ordre politique à l'autorité du magistrat. 5°. Toutes les questions qui peuvent s'élever au sujet des mariages, appartiennent donc au magistrat. Si on en a permis l'examen aux *ecclésiastiques*, c'est sous l'autorité du magistrat. 6°. Chaque citoyen est sujet de l'état, à sa mort comme pendant sa vie. Ainsi les testamens & les enterre-

mens font du ressort de la police & de la loi civile. Nous avons cependant vu les entreprises de quelques ecclésiastiques sur la police des enterremens ; refus de sacrements, refus d'inhumation, sous prétexte d'hérésie. Ce font là des barbaries, dont les païens même auraient horreur.

Aucun corps ne peut former dans l'état aucune assemblée publique que du consentement du souverain. Cette règle doit s'appliquer aux assemblées religieuses. En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, ceux qui veulent former une église doivent en obtenir la permission. Ce culte une fois autorisé ne peut être insulté par aucun particulier, sans pécher contre l'ordre public. Ces permissions accordées avec liberté, & maintenues avec sagesse, n'entraînent aucun désordre en Hollande ; & il en serait ainsi par-tout, si les magistrats éclairés examinaient seuls & sans préjugé, jugeaient sans fanatisme, & protégeaient sans partialité.

Le souverain a toujours & en tout tems l'inspection sur les assemblées religieuses. Les formulaires, les cantiques, les cérémonies, tout doit être soumis à leur examen. On a vu des guerres sanglantes excitées pour des formulaires ; elles n'auraient jamais eu lieu,

si les souverains avaient connu leurs droits , & osé les défendre. Les jours de fête ne peuvent pas non plus être établis sans le souverain , qui en tout tems conserve le droit de les abolir ou de les réunir. La multiplication des fêtes contribue à la dépravation des mœurs & à l'appauvrissement de la nation. C'est encore au souverain à maintenir par une bonne discipline l'ordre des assemblées religieuses. Le droit de proposer des idées , de faire des remontrances , appartient au clergé ; mais c'est au souverain qu'il appartient d'ordonner. Pendant près de huit siècles , les empereurs assemblerent des conciles , pour appaiser des troubles qui ne firent qu'augmenter par la trop grande attention qu'on donna à des questions qu'il aurait fallu souvent mépriser. Depuis la chute de l'empire , les princes cédèrent aux papes la convocation de ces assemblées , dont Grégoire de Nazianze a dit que l'issue n'avait jamais été heureuse pour l'église. Les droits des papes ne sont donc à cet égard que conventionnels ; mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier , il est inutile d'agiter de pareilles questions.

Quant aux assemblées nationales du clergé , elles ne peuvent être convoquées que sous l'autorité du souverain. La puissance civile doit

en déterminer les vues, en diriger les délibérations, en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France n'est aujourd'hui qu'une assemblée de commissaires œconomiques pour tous les ecclésiastiques du royaume.

Les vœux monastiques, de quelque nature qu'ils soient, les corps réunis par une institution quelconque, doivent être soumis à l'inspection du souverain.

1°. Si une maison religieuse s'établit dans un pays, sans que le souverain en ait fait examiner les vœux & les regles, & sans qu'il les ait approuvés, ces vœux ne seront pas obligatoires. 2°. Le prince est en droit de prendre connaissance de la conduite des religieux, de leurs revenus, & de l'emploi qu'ils en font. Il peut réformer les maisons religieuses, en réunir plusieurs, ou les abolir, suivant le besoin & les circonstances. 3°. Si la masse des richesses qui ne circulent plus dès qu'elles tombent entre les mains des moines, était trop forte, si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ceux qui les possèdent, si cette accumulation appauvriait les autres citoyens, il serait du devoir des magistrats, peres communs de la patrie, de remédier à ces désordres. 4°. Tout homme naît citoyen avant que d'être moine;

le souverain ne peut pas permettre que des religieux aient un supérieur dans un pays étranger, à qui ils sont liés par un serment. 5°. C'est encore au souverain à prescrire des règles pour entrer dans les ordres religieux. 6°. Enfin, si le souverain dissout un ordre religieux, les vœux de chaque individu cessent dès ce moment d'être obligatoires. Le premier vœu de tout homme est d'être citoyen; c'est un vœu imprescriptible, qui unit l'homme avec la patrie & avec le souverain. Il est réservé lors même que nous prenons un engagement postérieur.

Tout ce que nous venons de dire, d'après les principes du droit naturel, sur la nature du ministère évangélique, est absolument conforme à la révélation. Nous l'avons fait appercevoir à mesure que nous avons développé le système du droit ecclésiastique. L'auteur de cet article entre encore dans un certain détail; il examine les passages, il prévient les objections qu'on en a tirées par des interprétations subtiles, il appuie ses décisions de l'autorité des pères. Les lecteurs, curieux de discussions de cette nature, doivent consulter l'article dans lequel on les a rassemblées. Ce que nous en dirions ici ferait déplacé.

Passant ensuite aux *objections tirées des*

*entreprises des ecclésiastiques sur la puissance des souverains*, l'auteur observe que Bellarmin, le cardinal du Perron & d'autres, ont fait servir ces entreprises à établir la prééminence de la cour de Rome, ou de quelques *ecclésiastiques*, sur l'autorité des rois, tandis que tous les excès qu'ils rapportent devaient apprendre aux souverains combien il leur importe de maintenir leur autorité légitime.

Telle est l'excommunication de Théodose par S. Ambroise : fait singulier, qui prouve la hardiesse du prélat, & la faiblesse du monarque, mais qui n'autorisera jamais aucun *ecclésiastique* à agir de droit avec une pareille témérité. Sur quel fondement le clergé s'arrogerait-il le droit de juger & de punir ses souverains ? De qui tiennent-ils ce pouvoir ? Est-ce de la nature ? Nous avons suffisamment prouvé le contraire. Est-ce de l'évangile ? Les apôtres ont-ils jugé, décrié, flétri, les empereurs païens, coupables de tant de crimes ? Et quand même les ecclésiastiques auraient le droit de confuser publiquement leur souverain, ils devraient s'en abstenir, pour ne pas donner lieu à des séditions, plus funestes que les hérésies ou les crimes particuliers d'un prince ?

On cherche encore à autoriser le droit des papes & du clergé sur les royaumes par

la déposition de Childeric, dernier roi de France de la race Mérovingienne. Il fut renfermé dans un monastere, sur la déction du pape Zacharie; parce, dit Bellarmin, que la religion était en danger sous un prince aussi faible. Mais que deviendra la société, si de pareilles maximes sont autorisées? Est-ce au nom de Dieu, que le pape approuvait, contre tous les principes du droit naturel & divin, la révolte des sujets contre leur roi?

Si le pape Leon III transféra l'empire d'occident à Charlemagne, il fit une chose à laquelle l'état politique des nations, la nature, ni le christianisme ne lui donnaient aucun droit. Et le nouvel empereur, en se prêtant à l'ambition de la cour de Rome, préparait à quelques-uns de ses successeurs une source redoutable de maux. Louis le débonnaire, son fils, en éprouva déjà les funestes conséquences. On frémit d'horreur, en voyant Grégoire IV & les prélats Français approuver l'attentat de trois fils rebelles & s'arroger le privilege de disposer des couronnes. C'est sur les mêmes principes que Grégoire VII excommunia l'empereur Henri VI, dont tout le crime était de vouloir donner l'investiture des évêchés & des bénéfices dans ses états. Cet attentat plongea

l'Allemagne & l'Italie dans les horreurs de l'anarchie, & il donna l'exemple à d'autres pontifes de pouffer plus loin encore leurs excès & leurs prétentions. Dès lors les exemples de la licence se renouvelèrent; l'empire fut agité pendant plus de deux siècles. Quel fut le fruit des attentats de la cour de Rome? La désolation de la terre, la corruption des mœurs, le relâchement du clergé, l'injuste prévention des incrédules contre la religion, & la dépravation générale.

Les papes & quelques *ecclésiastiques* du royaume firent aussi diverses tentatives contre l'autorité des rois de France; mais ils furent toujours réprimés & arrêtés à tems avec assez de force. On peut voir tous ces détails dans le traité de *Dupin, de l'autorité ecclésiastique & de la puissance temporelle*. Après tant de preuves en faveur de la vérité, pour établir la dépendance des *ecclésiastiques* envers le souverain, & l'indépendance de ceux-ci pour tout ce qui intéresse l'ordre civil, nous arrêterions-nous à réfuter les objections frivoles, imaginées pour soutenir les prétentions ambitieuses du clergé? Les unes sont tirées de quelques passages du nouveau testament, expliqués contre les règles de la saine logique & l'analogie avec toutes les maximes de l'évan-

gile. Les autres font tirées de quelques exemples de l'ancien testament, qui ne sauraient rien prouver, parce que les loix cérémonielles fesaient, sous ce gouvernement théocratique, une portion des loix politiques. On peut consulter sur ce sujet *l'histoire de la bulle in cæna domini*, imprimée à Vienne en allemand, avec l'approbation des censeurs, en 1770. On trouvera, dans cet ouvrage savant & judicieux, la peinture des maux qu'ont causé sur la terre les prétentions du pape & des *ecclésiastiques*, & le détail des vrais principes du christianisme, qui réproûve ces prétentions orgueilleuses.



II. *L'Anarchie médicale, ou la médecine considérée comme nuisible à la société.*  
 Par M. GILIBERT, docteur en médecine, professeur de botanique, d'anatomie & de chirurgie à Lyon. Neuchatel, 1772. 3 vol. in-12.  
 Indolui rursum generis humani vicem, quod in se grassari tamdiu hanc inscitiam patiatur, atque interdum vitæ spem prætio emat, unde mors certissima proficiatur.

IL faut avoir une ame supérieure aux préjugés du vulgaire, pour oser s'élever contre

les abus généralement établis ; mais il faut quelque chose de plus pour sacrifier aux intérêts de la vérité, des avantages certains dont on jouit. C'est cependant le cas de l'auteur estimable de cet ouvrage singulier. Parvenu au faite des honneurs académiques, remplissant une chaire de chirurgie dans une ville célèbre par son college de médecine, que lui restait-il à faire qu'à jouir en paix du sort heureux que le préjugé pouvait lui procurer ? Par quel motif est-il porté à traiter publiquement & avec toute l'éloquence de la vérité, une question si peu conforme à l'opinion vulgaire ? Comment ose-t-il braver toutes les difficultés que rencontre dans sa patrie la publication d'un ouvrage où l'on trouve des principes trop opposés à ceux qui regnent dans la plupart des universités ? Quelle ardeur héroïque l'engage à chercher jusques dans les montagnes de la Suisse, des amis du genre humain, disposés à publier le fruit de ses veilles ? Cette façon de penser n'est pas ordinaire ; cependant elle a dû animer M. *Gilbert*, lorsqu'il s'est déterminé à faire paraître son ouvrage.

La médecine en général est-elle plus utile que nuisible ?

Pour décider cette question, il faut dé-

terminer quelles sont les connaissances nécessaires à un bon médecin. M. Gilibert s'occupe de cet examen dans la première section de son ouvrage.

*Le vrai médecin doit être instruit.* C'est une vérité que personne ne s'avisera de révoquer en doute. *Le tableau général des connaissances médicales*, étonnera peut-être par sa vaste étendue, mais il trouvera peu de contradictions. Qui voudrait confier le soin de sa vie à un homme qui n'aurait pas consacré de longues veilles à l'étude de tout ce qui peut apprendre à conserver ou à rétablir la santé? Mais quand on entre dans les détails, on trouve les opinions partagées. *L'étude des langues est nécessaire à un médecin.* Sa langue maternelle doit l'occuper la première. On sent combien il lui importe de la parler & de l'écrire correctement. S'il veut étudier la médecine dans les sources, il doit entendre l'idiome français, tel qu'il se parlait dans les siècles précédens. Il est vrai que la plupart des bons auteurs ont écrit en latin sur la médecine; mais cela n'est pas tellement général, qu'on ne puisse faire une foule d'objections. Combien de vieux livres de chymie, de botanique, de minéralogie, qui peuvent fournir des observations précieuses pour reculer

l'art de guérir? Combien de remarques sur l'histoire des maladies, sont consignées dans des livres méprisables d'ailleurs?

C'est peu pour le médecin de connaître sa propre langue; il faudrait qu'il entendît celles des peuples voisins, l'allemand, l'anglais, l'italien. Les deux premières sur-tout lui fourniraient des livres excellens. Mais le tems est court, l'étude des choses est immense, celle des mots est d'une utilité secondaire, presque tous les bons ouvrages sont traduits. Contentons-nous de recommander cette étude des langues étrangères à ceux qui sont placés dans des circonstances favorables & doués des talens nécessaires pour y réussir.

Passons aux langues mortes: l'arabe serait nécessaire. On fait que la médecine a été étudiée avec succès par ces peuples polis qui cultiverent les lettres avant les Européens. Les *Avicennes*, les *Albucasis*, les *Averroès*, les *Rhasés* & tant d'autres sont connus de tous les vrais médecins. Cependant comme le tems est précieux, & la vie trop courte, le jeune médecin, qui ne se sentira pas des talens distingués, se contentera des traductions la plupart imparfaites, que nous avons des auteurs Arabes, en attendant que le gouvernement réalise le projet de M. Gilibert. Il voudrait que l'on encourageât par des

honneurs & des récompenses, un certain nombre de médecins instruits, à se vouer tout entiers à cette étude & à donner des extraits bien faits de tous les médecins Arabes.

Que dirons-nous du latin & du grec ? M. Gilibert rapporte fort au long les raisons des antagonistes & des partisans de ces deux langues. Après les avoir résumées en connaisseur, il conclut par recommander l'étude de l'une & de l'autre conformément aux loix établies dans toutes les universités.

Après l'étude des langues, l'ordre académique nous entraîne dans toutes les parties de la littérature. Elles occuperont le jeune médecin depuis l'âge de douze ans jusqu'à seize. C'est dans ces études agréables que l'esprit se développe sans efforts. Comme tous les livres de médecine sont purement didactiques, où en ferait le médecin, s'il devait être sans lettres ? C'est dans la lecture réfléchie des meilleurs auteurs dans tous les genres, qu'il ira se délasser de ses pénibles travaux.

Lorsque les idées du jeune médecin commencent à prendre une assiette plus régulière, on le conduit à des recherches plus sérieuses dans les diverses branches de la philosophie. Il apprend en logique à éviter les faux raisonnemens, dangereux dans tous

les arts, mais funestes sur-tout en médecine, où chaque erreur est marquée par le sang de quelque malheureux. Les profondeurs de la métaphysique accoutument son esprit à saisir avec facilité les plus longs raisonnemens. Les regles éternelles de la vertu doivent faire impression sur son cœur, à mesure qu'il étudie la morale. Pénétré de l'amour de ses devoirs, il puisera dans son art, des argumens pleins de force pour combattre le vice & faire frémir les plus hardis débauchés. Le célèbre *Tissot*, dans son excellent traité de la *masturbation*, a plus converti de libertins, que tous les sermons des prédicateurs.

Sans se jeter dans toutes les recherches mathématiques, le médecin étudie les principes de cette science, pour déterminer le nombre des parties du corps humain, leur proportion respective, la quantité de leur action. Par elles il calcule la force musculaire, la figure des vaisseaux, leurs frottemens. leur diamètre: par elles il développe les belles découvertes de l'optique & de l'acoustique; il se prépare à lire les ouvrages immortels des plus illustres médecins, *Boërhavé*, *Hoffmann*, *Sauvage*, *Borelli*, *Keil*, *Haller*.

En étudiant la physique, & ses diffé-

rentes parties, le médecin apprend à connaître les loix du mouvement, auxquelles notre corps est soumis comme tous les autres qui composent cet univers, la théorie des fluides, celle des machines dont l'homme est composé. Après avoir parcouru toutes les découvertes modernes de la physique expérimentale, il peut aspirer à entrer dans l'enceinte du temple d'Esculape; car, comme l'a dit Hippocrate, *incipit medicus ubi desinit physicus*.

Le jeune médecin commençant seulement alors à s'appliquer aux études médicales strictement dites, considère d'abord le corps humain comme isolé, sans action, sans vie, sans rapports avec les autres corps; c'est l'objet de l'*anatomie*. Animant ensuite cette étonnante machine, il examine dans la *physiologie*, ces parties solides, dont les molécules organiques ont une teneur assez forte pour résister aux actions de la vie sans perdre leur union, ces parties fluides, dont les molécules constitutives se séparent sans cesse par les mouvemens des organes. C'est l'histoire de tous les mouvemens qu'on observe dans l'économie animale, de leurs causes, & de leur quantité. Le célèbre *Haller* a donné au public ce qu'il a rassemblé sur ce sujet par quarante ans d'expériences.

riences & de recherches , dans ses élémens de *physiologie*.

Mais c'est peu de connaître en détail toutes les parties du corps humain , & tous les mouvemens dont elles sont susceptibles , si l'on ignore les moyens de conserver l'homme en santé & de le préserver de maladies. C'est le but de l'*hygiène* , qui observe l'homme comme sain & robuste , tel que la nature le produit , & comme faible & délicat , tel que la société nous le présente.

Comme on ne peut tirer entre deux points qu'une seule ligne droite , tandis que l'on peut imaginer une infinité de courbes , de même nos organes n'ont qu'une manière d'être dans l'état de santé ; mais ils subissent une foule de modifications dans la maladie. On a déjà décrit ou énoncé plus de deux mille espèces de maladies ; il y en a une foule qui n'ont pas encore de nom. Cette liste effrayante des maux de l'humanité est l'objet de la *pathologie*. On expose l'histoire de ces maux dans la *nosologie* : on en développe les causes dans l'*éthiologie*.

Enfin on termine la chaîne des connaissances médicales , en étudiant tous les secours reconnus efficaces pour soulager l'homme dans ses diverses infirmités. C'est la *thérapeutique* , objet immense par ses dé-

tails , & par les parties auxiliaires qu'il suppose. C'est ici que viennent la *botanique* , la *zoologie* , la *minéralogie* , la *matière médicale* , la *pharmacie* , la *chymie*.

Telle est la tâche que M. Gilibert impose à tout homme qui se destine à la médecine, avec le desir généreux d'être utile à l'humanité. Pour comprendre la vaste étendue de cette science , il faut suivre notre auteur dans les détails où il entre ; il faut saisir les vues qu'il propose , peser les inconvéniens & les obstacles qu'il annonce. Il nous suffit d'avoir indiqué ce qu'il exige du médecin, pour être en état de suivre les raisonnemens par lesquels il démontre que la médecine considérée dans toute son étendue est plus nuisible qu'utile.

Et d'abord , jettant un coup-d'œil sur l'état actuel de cette science principalement en France , il prouve que ceux qui exercent la médecine sans être autorisés par les loix , traitent beaucoup plus de malades que les médecins ; & comme la plupart de ces intrus ne possèdent aucune des connaissances nécessaires aux vrais praticiens , il est aisé de conclure que tous ces gens-là sont autant de pestes publiques. Un tas de femmelettes , une foule de dames de la charité

se mêlent de connaître les maladies & de favoir les guérir. Les villes & les campagnes sont peuplées de vieilles gardes qui , parce qu'elles ont donné quelques bouillons à des malades, s'imaginent qu'elles peuvent guérir tous les maux. Après un examen attentif, on voit avec effroi que, soit à la ville, soit à la campagne, à peine le quart des malades sont traités par les médecins. Cette prétention dangereuse est aussi celle de plusieurs dames très-respectables par le motif qui les anime. Elles veulent traiter les malade, & elles n'ont d'autre guide que l'empyrisme le plus grossier. Que n'a-t-on pas dit de cette foule de charlatans qui, sans titres comme sans science, vendent des drogues, & les vantent comme des secrets propres à guérir une ou plusieurs maladies? Dans le moindre hameau on trouve des gens qui, sous prétexte qu'ils savent médicamenter les animaux, se croient capables de guérir les hommes. D'autres s'arrogent le droit de traiter certaines maladies: tels sont les rabilleurs, les herniaires, &c. Il y a dans les grandes villes des gens qui vendent des plantes usuelles: ce sont les herboristes, & ceux-là prétendent aussi avoir droit de traiter ceux qui pour leur malheur leur donnent quelque confiance. Les dro-

guistes qui tournent leurs spéculations sur les remèdes étrangers, influent aussi sur la décadence de la médecine par la mauvaise qualité des marchandises qu'ils vendent, par les odieuses falsifications que leur suggère un vil intérêt. Ils ont trouvé l'art d'altérer & de contrefaire toutes les drogues. Il est démontré que l'on vend à Marseille cinquante fois plus de manne qu'il n'y en arrive. Que l'on juge, d'après cette idée, de tous les maux qui résultent nécessairement de pareils abus. La plupart des pharmacies que la charité a fondées dans les couvens & dans les hôpitaux, sont remplies de ces drogues dangereuses, & de ces compositions pharmaceutiques faites en grand par des hommes avides qui n'ont d'autre objet que de s'enrichir. Dirigées par des gens qui n'ont aucune connaissance de la chymie, abandonnées dans bien des endroits à la conduite de quelques sœurs qui se consacrent à ce genre de travail, les pharmacies des hôpitaux sont souvent un amas de poisons. Enfin les chirurgiens & les apothicaires exerçant la médecine sans vocation comme sans études préliminaires, excitent les plaintes de tous les médecins, & sont cause de bien des maux. M. Gilibert fait des uns & des autres un portrait très-peu flatté. S'il est

reſſemblant, comme il doit l'être, dans la plupart des cas, il faut convenir que ces abus méritent tout l'attention des magiſtrats; & nous apprenons que l'on vient de publier en France une ordonnance pleine de ſageſſe à ce ſujet;

Mais la foule des médecins qui ont obtenu tous les honneurs académiques, ſont-ils dignes de la conſiance publique? M. Gilibert prouve très en détail & par des raiſons ſans replique, que la plupart d'entr'eux ſont ignorans; parce que les colleges, où l'on poſe les fondemens de l'éducation, ſont très-mal adminiſtrés, parce que les univerſités où les jeunes médecins continuent leurs études, ſont dans le plus mauvais état, abandonnées à des profeſſeurs ignorans & mercenaires, qui doivent leurs places à la brigade & aux plus ſourdes menées, dégradées par le grand nombre d'univerſités borgnes, qui abondent en France, où l'on fait un trafic odieux des honneurs du doctorat, & par-là du droit de tuer impunément ſes ſemblables.

Les difficultés multipliées de la ſcience médicale ſont encore une des cauſes de l'ignorance des médecins. Des jeunes gens accoutumés à une vie licentieuſe dans les colleges, entreprennent une étude hériffée

d'obstacles, sans connaissances préliminaires, sans goût pour le travail. Une foule de mots barbares les rebutent. L'anatomie se présente avec ses dégoûts, ses difficultés, ses dangers. La physiologie, immense dans ses détails, demande une attention dont ils ne sont pas capables. L'hygiène, la pathologie, la thérapeutique, l'histoire naturelle, la botanique, la zoologie, la minéralogie, la matière médicale, la pharmacie, la chimie, offrent à leurs recherches un champ qui les effraie; les secours sont rares, les moyens de s'instruire longs & dispendieux. Cependant les années académiques s'écoulent, les élèves sont reçus docteurs, ils reviennent dans leur patrie exercer, aux dépens des malheureux, une science qu'ils ignorent.

Cependant le public n'est pas en droit de se plaindre d'un mal dont il est la victime sans doute, mais qu'il autorise par ses préjugés. Tout est peuple, lorsqu'il s'agit de la médecine. Les hommes les plus éclairés à d'autres égards, ne sont guère en état de distinguer le praticien instruit d'avec l'ignorant. Connaisant combien les hommes sont peu capables d'apprécier le vrai mérite d'un médecin, ceux-ci cherchent à plaire au public par des qualités qui sont plus à sa portée.

“ L'un brillera comme musicien, un autre

„ aura effleuré quelque partie de la littérature ; celui-ci , soutenu d'une figure agréable , a approfondi l'art de se rendre intéressant dans la conversation. Des propos légers , une connaissance peu commune de toutes les finesses du jeu constituent tout son savoir. Vous en voyez dont le talent consiste à se vanter sans cesse , & à dénigrer leurs confreres.

„ D'autres vous présenteront un cabinet scientifique : vous y verrez des monceaux de livres , des machines qu'ils ne connaissent que par la forme. D'autres ont des personnes titrées pour prôner leurs succès & pour étaler leurs prétendues connaissances. Tous enfin se parent de l'écorce , & négligent le fond. Un extérieur d'opulence , des habits brillans , un ameublement étoffé , un logement bien situé , un certain air de gravité , de noblesse , le diriez - vous ? cela suffit pour obtenir la confiance du grand nombre. . . Ceux qui sont nés avec une figure aimable , sont presque sûrs de percer de bonne heure. Quelque stupides qu'ils soient d'ailleurs , ils entrevoient de quel côté ils doivent diriger leur marche ; ils se faufilent avec les femmes. . . Les dévotes , les petites-maitresses , les laides , les jolies épousent

„ leurs intérêts avec chaleur. . . Tout est  
 „ mis en jeu pour les avancer. Les dévotes  
 „ prennent presque autant leurs affaires à  
 „ cœur, que celles de leur directeur. Celles  
 „ qui aiment les plaisirs, les chérissent autant  
 „ que leur dernier tenant. „ Après cette tirade, ne sera-t-on pas convaincu avec M. Gilibert, *que l'ignorance du public est une des causes de l'ignorance des médecins?* Il ne s'en tient pas là cependant ; il donne des conseils à ceux qui ne peuvent pas compenser leur incapacité par une figure agréable. Il s'élève contre la prévention de ceux qui donnent leur confiance au premier empirique qui ose se présenter avec effronterie.

Le chapitre suivant renferme , contre le grand nombre des médecins, des accusations plus graves encore. Il censure la religion & les mœurs de ces jeunes gens , qui ayant consacré tout le tems de leurs études au libertinage, cherchent dans les ouvrages des incrédules , des principes propres à excuser leurs excès. Il relève leur avarice, la paresse dans laquelle ils vivent , l'envie qui les dévore. Ce tableau est frappé avec force, mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Il nous reste à examiner avec notre auteur :

une dernière question qui paraîtra plus paradoxale encore que celles que nous venons de parcourir. Les médecins même les plus instruits font-ils plus nuisibles qu'utiles ? M. Gilibert ne craint pas de se déclarer pour la première alternative. Pour le prouver, il parcourt les différentes sectes que les médecins ont successivement adoptées.

Les variations qu'à effuïé la médecine dans tous les siècles, sont une preuve de l'incertitude de cette science & du peu de fond qu'il est permis de faire sur ses plus illustres sectateurs. Cette histoire de la médecine nous paraît bien faite, & nous regrettons de ne pouvoir pas en donner l'extrait à ceux qui ont approfondi ces matières. Ils verraient que ces systèmes opposés qui ont partagé les médecins, ont fait, même des plus instruits, autant d'hommes passionnés pour les opinions qu'ils avaient adoptées: prévention qui dans tous les arts a été funeste aux progrès de la vérité. C'est ainsi qu'on voit des médecins soutenant que la saignée est le remède à tous les maux, qui n'hésitent pas à l'employer fréquemment dans toutes les maladies; tandis que leurs adversaires crient à l'affassinat, si l'on saigne hors les premiers jours des maladies aiguës, & très-rarement dans les maladies chroniques. Dans presque tous

les cas particuliers, *Hippocrate dit oui* & *Gallien dit non*; cependant le pauvre malade court risque de sa vie, si la bonne & sage nature ne le sauve pas au milieu de ces contradictions.

Il est donc à souhaiter que l'on voie bientôt une réforme nécessaire s'établir dans la médecine. M. Gilibert la croit possible, il l'attend de ceux entre les mains de qui repose l'autorité civile, & il indique différens moyens de parvenir à ce but. Son plan présente d'abord un projet d'éducation médicale, dont il développe toutes les parties, depuis le choix des sujets à qui l'on permettrait de se vouer à la médecine, jusqu'au moment où ils seraient admis aux honneurs du doctorat. Il en est probablement de ce projet comme de tant d'autres; il est plein de vues très-sages & très-utiles, mais il souffrirait dans la pratique bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, notre auteur reconnaît qu'il ne suffirait pas d'avoir formé des sujets pour exercer la médecine; il voudrait encore leur fournir un corps de doctrine capable de satisfaire des esprits qu'on aurait pris soin de préserver des préjugés. Il voudrait que l'on s'attachât à dresser une histoire fidelle de tous les phénomènes de la santé, en

renonçant à toutes les hypothèses, en ne considérant que les faits, en rassemblant tous les détails. Il faudrait en second lieu, en composant l'histoire des indispositions, créer un nouvel art de prévenir les maladies. Il faudrait encore réduire l'art de guérir à sa plus grande simplicité: sous ce point de vue, la médecine ne comprendra que les caractères essentiels des espèces de maladies réellement observables, le nombre des remèdes absolument nécessaires pour guérir celles qui sont susceptibles de guérison, la manière la plus simple de préparer ces remèdes, enfin les mots indispensables pour exprimer dans chaque langue vivante tous les symptômes de ces maladies, les remèdes & les préparations.

A cette réforme dans les systèmes de la doctrine médicinale, M. Gilibert ajoute une réforme politique dans les collèges & dans les universités. Il faudrait faire revivre les anciennes loix, en publier de nouvelles, mais sur-tout tenir la main à ce qu'elles soient exactement observées. Sur ce point notre auteur se borne à rapporter le texte de l'édit du roi donné en 1707, & à montrer en détail combien l'observation en est négligée.

L'ouvrage est terminé par quelques pièces

relatives aux mêmes objets. C'est d'abord un recueil de passages des plus illustres médecins anciens & modernes, qui ont envisagé les abus & les dangers de leur art de la même manière que notre auteur. C'est une lettre d'un médecin à son fils qui desire de l'être, dans laquelle on montre les inconvéniens de cet état, & les obligations nombreuses & sacrées que doit s'imposer un médecin véritablement honnête homme. C'est une dissertation sur la nécessité d'obliger les médecins à cultiver spécialement un petit nombre de maladies. Et pour joindre à cet égard l'exemple au précepte, M. Gilibert déclare qu'il s'est borné à traiter les maladies des enfans, sur lesquelles il a fait des observations importantes, qu'il annonce dans une dernière pièce, ou dans un plan de recherches sur l'art de conserver la santé des enfans, de prévenir & de guérir leurs maladies. Ce dernier morceau, comme tout l'ouvrage que nous venons de parcourir, est plein d'idées neuves, de vues judicieuses & utiles qui peuvent contribuer au bien de l'humanité. Le style de cet ouvrage est très-libre. M. Gilibert déclare dans plus d'un endroit, qu'il s'est attaché aux choses, & qu'il a négligé les mots. La méthode est serrée & rigoureuse, on ne s'est même pas

toujours attaché à la cacher. Nous ne doutons pas que cette production singuliere n'excite les clameurs de bien des gens de l'art ; mais ne fera-ce point un aveu qu'ils y ont trouvé des vérités importunes ? Tous ceux qui s'intéressent à la gloire de cet art, & au bien de humanité, applaudiront aux vues de M. Gilibert, & s'efforceront de concourir avec lui pour opérer dans la médecine un changement si desirable.



III. L'impartialité qui distingue la gazette allemande de Schaffouse, & la promptitude avec laquelle elle annonce les nouvelles, sur-tout pour ce qui concerne le nord de l'Europe, ayant fait desirer a un grand nombre de personnes d'en avoir la traduction en français, on la trouvera dès le commencement de l'année 1773, chez le sieur Cailler, libraire, au bas du college à Geneve, qui la fera paraître le lundi & le mardi de chaque semaine. On pourra donc souscrire chez lui en payant douze livres de France par année à l'avance : il recevra de même des souscriptions pour le terme de six mois pour six livres de France. On sera libre de commencer

par quelque mois que ce soit, sans être obligé de prendre le semestre dès le commencement ou le milieu de l'année. On aura soin d'affranchir les lettres & l'argent que l'on adressera au sieur Cailler sur cet objet, sans quoi elles resteront au rebut.





SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTERAIRES

DE L'EUROPE.

FRANCE.

I. *Discours sur les mœurs, prononcé au parlement de Grenoble, par M. SERVAN, avocat-général.*

CE discours récité en 1769, à la rentrée de la S. Martin, n'était que la préparation oratoire d'un très-grand ouvrage sur la législation convenable à notre siècle. M. de Servan y examine le rapport des mœurs aux loix, à l'éducation, à la finance, à la milice. Sa santé délicate a retardé ce travail digne de l'esprit des loix, & peut-être supérieur, plus utile, & sûrement bien différemment traité. " Il m'achevera, écrivait-

il , si je ne l'acheve , & nous ne nous quitterons pas que nous ne nous soyons défaits l'un de l'autre. „

C'est un service qui trouvera bien des ingrats & des plaisans , qu'une défense des vertus domestiques : il n'y a plus que la classe la plus infortunée de l'humanité, qui ose leur demander des consolations ; encore ce qui est vil est devenu si imposant, l'action des mœurs corrompues sur les préjugés, & des préjugés corrupteurs sur les mœurs, a donné un mouvement si général, qu'on trouve difficilement le courage de se vanter de ses devoirs , à côté de celui de les remplir. L'abus d'une sociabilité excessive a donné aux mœurs l'aisance & la grace ; & l'importance des bienfaisances a diminué celle des devoirs ; on s'est fait une habitude factice de se chercher sans estime & sans amitié ; l'éducation ayant fait du desir de plaire le premier lien & le premier besoin , on a voulu vivre pour les autres , & non pas pour soi ; & tandis qu'une vie turbulente & froide nous met à tous momens en représentation , les mœurs ont fui d'un monde où l'on pardonne tout , excepté le défaut d'agrémens. Combien les regrets que leur donne M. de Servan sont pathétiques , & avec quelle profondeur il leur rend leur dignité & leur influence !

fluence ! “ Les mœurs peuvent tout, même  
 „ fans les loix ; mais les loix fans les mœurs  
 „ ne peuvent presque rien. . . . Les loix  
 „ toutes seules peuvent faire des esclaves ;  
 „ mais les loix unies aux mœurs, font des  
 „ hommes libres & vertueux. . . Les mœurs  
 „ fortifient les bonnes loix, suppléent aux  
 „ loix insuffisantes, & corrigent les mau-  
 „ vaises. „ Telles sont les grandes conséquen-  
 ces que l’orateur examine dans la première  
 partie de son discours, après avoir donné  
 des mœurs une définition lumineuse : “ Ce  
 „ sont les actions sur lesquelles les loix po-  
 „ sitives n’ont rien prononcé, quoique les  
 „ loix naturelles les ordonnent ou les dé-  
 „ fendent.

Le concert des mœurs & des loix fauve  
 au citoyen les combats entre la nature & la  
 loi. Sa vie alors n’est qu’une vertu ; mais  
 si les mœurs fortifient les loix, elles y sup-  
 pléent bien davantage. “ L’honnête homme  
 „ devine les bonnes loix, & le génie de la  
 „ législation est bien moins dans la tête  
 „ que dans le cœur. . . . Un homme ver-  
 „ tueux est une loi vivante. Quelle dif-  
 „ férencé entre une loi qui parle, & Caton  
 „ qui agit toujours ! Ce Caton était à Rome  
 „ la treizième table des loix, si insuffisantes  
 „ dans les douze autres. C’est à Rome, en

Hollande , en Suisse , que l'orateur suit l'effet des mœurs sans les loix. Elles corrigent les mauvaises, elles conjurent contr'elles; elles adoucirent la sévérité des loix civiles de Rome, & l'inhumanité repoussante des institutions de Lycurgue; elles vainquirent la victoire à la Chine. " Des brigands accou-  
 „ rent du fond du nord, & dispersent en  
 „ un moment cet empire immense, comme  
 „ la foudre met en poussière un chêne an-  
 „ tique; mais les mœurs, de leurs mains  
 „ salutaires, ramassent ces ruines en pleu-  
 „ rant; l'insolente victoire se tait devant  
 „ elles, & bientôt adoucie, elle laisse tom-  
 „ ber ses armes, & tend ses bras à leurs  
 „ pacifiques liens. Etonnant spectacle! le  
 „ souffle d'un vent qui balaye en passant  
 „ la poussière d'une campagne fertile, n'y  
 „ fait pas plus d'impression. „

Avec la même éloquence pittoresque, le même génie hardi & facile, M. de Servan trace l'influence des mœurs sur le caractère individuel. Elles sont la source des sublimes vertus, des vertus sociales, filles des vertus domestiques. Il voit le grand Turenne dans sa maison, l'Hopital à *Vignai*, d'Aguesseau à *Frênes*: c'est à nous de voir M. de Servan dans la retraite heureux par la philosophie du cœur, la nature & l'amitié, tandis que l'ad-

miration le fuit à Tribune, & d'arracher à sa modestie un argument *ad hominem*.

Mais les arts vont-ils à la ruine des mœurs ? L'orateur ne le pense pas, il les place à leur suite. " Et pourquoi, ajoute-t-il, ne réunirait-on pas la politesse de l'esprit à la pureté des mœurs ? . . . Voyez l'histoire des hommes. . . D'abord grossiers jusqu'à la férocité, guerriers par besoin, ensuite par goût, devenus avides par la facilité de ravir, sanguinaires par habitude de verser le sang ; leur ame que les travaux du corps ont endurcie, repousse les sentimens doux & paisibles ; durs, vindicatifs, implacables, ils étouffent sans remords, de leurs mains violentes, la sensible humanité ; les tems changent, & vous voyez ces blocs de fer bruts & grossiers, polis par la lime insensible des ans, se terminer en pointes acérées que le vice empoisonne. »

Un pareil pinceau donne le même nerf & le même coloris au tableau de la chevalerie, & des tems entre Charles V & François I, que M. de Servan regarde avec raison comme celui de nos meilleures mœurs. De là il descend à nous ; il nous juge avec son cœur, & des lumieres trop fidelles. On ne peut refuser des larmes à cette intéressante &

triste description. “ Hélas ! pourquoi faut-il  
 „ chercher les images des mœurs dans les  
 „ vaines peintures de nos arts ? . . . Quoi, la  
 „ vertu déclame sur nos théâtres, & le vice  
 „ regne dans nos maisons ! La prenons-nous  
 „ pour une chimère, que toujours nous  
 „ l’environnions d’illusions ! n’en voulons-  
 „ nous que pour amuser, & ne saurions-  
 „ nous la chérir ? Avant que de pleurer pour  
 „ l’admiration, donnons des larmes au re-  
 „ pentir. Que nous aurions raison de nous  
 „ vanter de nos poèmes, si nous en étions des  
 „ modèles ! Si leurs leçons étaient sorties de  
 „ nos cœurs, elles y reviendraient sans  
 „ doute. Mais quoi, j’ai besoin d’un ami,  
 „ & vous me renverrez vers Oreste & Py-  
 „ lade ! Laissons les morts : c’est à vous que  
 „ je m’adresse ; c’est à mes concitoyens que  
 „ je demande des secours, de la bonne foi,  
 „ de la vertu, des mœurs : faudra-t-il que  
 „ la nature vous crée tous les jours des gé-  
 „ nies pour vous rendre hommes un quart  
 „ d’heure ! . . . Combien nous nous trompons  
 „ dans nos vaines recherches ! Pénibles vo-  
 „ luptueux, nous faisons du bonheur une  
 „ grande machine, & le bonheur n’est qu’un  
 „ sentiment. „

Il enfonce plus avant le doigt dans la  
 la plaie ; il ajoute : “ Ces hommes qui s’a-

„ bordent avec tant de froideur qu'on les  
 „ croirait inconnus l'un à l'autre, si l'on  
 „ ne découvrirait dans leur contrainte la peine  
 „ qu'ils ont de se rencontrer, font-ce des pa-  
 „ rens qui doivent s'aimer, ou des ennemis  
 „ qui se craignent? Voilà donc une famille  
 „ assemblée, voilà des enfans, un pere,  
 „ une mere, des époux: quel affreux si-  
 „ lence! Ainsi se taisait sans doute la fa-  
 „ mille d'Atrée. Infortunés, vous croyez  
 „ que je vous outrage! Non, mais je vous  
 „ plains; c'est un grand crime pour des hom-  
 „ mes de n'être pas sensibles, mais c'est un  
 „ malheur encore plus grand. Vous ne vous  
 „ aimez plus, vous ne vous êtes jamais  
 „ aimés. Mourez donc, car vous ne savez  
 „ pas vivre. „ Il ferait aussi long qu'atta-  
 „ chant de suivre le sensible orateur dans des  
 „ peintures, qu'on ne peut morceler.

Dans la seconde partie, il examine ce que  
 les loix pourraient sans les mœurs. Rien,  
 que de compliquer & d'embarrasser la ma-  
 chine politique, en précipitant la corrup-  
 tion, en montrant toujours plus la difficulté  
 de l'arrêter, par la multitude des efforts. Il  
 le prouve dans nos finances, nos loix ci-  
 viles, notre milice: ce qu'il dit des loix  
 civiles rendra ces vérités plus sensibles.

“ D'où vient cette foule indigente de nos

„ loix civiles? Du défaut des mœurs : la  
 „ bonne foi s'est perdue, il a fallu recou-  
 „ rir au serment ; & le serment, qu'a-t-il  
 „ produit? Le parjure. A la place de Dieu,  
 „ on a mis un art ; l'écriture est venue  
 „ fixer la parole, & l'écriture qu'a-t-elle  
 „ fait? Des fauffaires. Alors il a fallu con-  
 „ fier cet art dangereux à des hommes pu-  
 „ blics, & ces hommes à leur tour ont abusé  
 „ de la confiance. On a fait des loix pour  
 „ les punir, pour les choisir, pour les con-  
 „ duire. . . . Qu'avec un peu de vertu  
 „ l'homme fans art est simple & sûr dans  
 „ ses actions! Comme les mœurs contrac-  
 „ tent! Deux mots : je promets, & tout est  
 „ fait. „

Notre police admirable par ses réglemens  
 fans nombre ne prouve que nos dangers,  
 nos hôtelleries, une hôtepitalité mercenaire ;  
 notre milice n'offre que des soldats avortés,  
 avilis dans la fange des villes, fans vigueur  
 & fans courage, par conséquent, lâches  
 déjà dans le sein corrompu d'une mere, &  
 énérvés par la débauche. “ Le génie de la  
 „ guerre n'est plus ce qu'il était autrefois,  
 „ maintenant esclave & petit il se cache dans  
 „ les bureaux de la finance pour y compter  
 „ un peu d'or.

Enfin, la finance qui doit tous ses maux

au luxe, ne devrait-t-elle pas sa réforme salutaire aux bonnes mœurs? Les hommes qu'elle enrichit ne rangeraient plus l'état sous leur niveau, la circulation serait rétablie du centre aux provinces. Alors le déplacement universel des citoyens serait corrigé par leur renversement dans les extrémités; la capitale ne les englouterait pas par la fainéantise, le luxe, l'avidité, la débauche, les arts frivoles, pour ne les refouler jamais vers leurs foyers. Alors la distribution des poids rétablirait l'équilibre des professions; & les richesses refluées aideraient la contribution. On peut observer que c'est ici le développement d'un chapitre de *l'amitié des hommes*. On ne peut analyser toutes les vérités politiques de cet éloquent ouvrage. L'orateur les termine par celles-ci; c'est que nous criions aux remèdes, sans y être préparés, que les mœurs seules nous guériront, & qu'après les avoir louées, on doit s'occuper des moyens de nous en donner.

Qu'on pardonne la longueur de ce résumé à la précision abondante de ce morceau, d'un genre si rarement manié, d'un diction brillante & mélodieuse, & d'un sujet si grand. Nous ne saurions trop en recommander la lecture aux hommes de tous les états, & aux

jeunes gens la méditation. Malheur à ceux qui le liraient sans intérêt. A qui proposer des mœurs si ce n'est à ceux qui ont une vie à atteindre, à cette jeunesse qui paraît réunir les défauts de l'éducation & ceux de la société, qui a l'esprit encore plus gâté que le cœur, perdant les sens avant de connaître le sentiment, prostituée à la fortune & aux honneurs, & préparant à l'état des citoyens frivoles, ne rougissant plus, que d'être romanesquement vertueux & sages. *Posterius, posterius, vestra res agitur!*

Qu'on oppose ce ton si noble & si affectueux, cette philosophie si douce & si bienveillante, à toutes les déclamations tranchantes d'une éloquence superbe dont nous voyons tous les jours tant d'écartés. Nous ne louerons ici ni le goût de M. Servan dans le choix des images, ni l'onction de son style qui tient à une sensibilité d'instinct, ni son imagination qui se remarque même dans les mots, & qui n'est que l'imagination de la vérité, des idées, des rapports grands & fins, sur-tout inaperçus, ni la délicatesse de sa diction moelleuse dont le seul Fénelon offre des exemples. M. de Servan a la tête dans le cœur, c'est son cœur qu'il faut connaître; c'est son cœur qui a plaidé pour les mœurs, fonction que bien

peu de gens pourraient prendre sans l'usurper : il a fait un tableau de famille. Les vertus les plus indulgentes , & les plus fortes , les vertus de sensibilité, celles de l'homme , du magistrat , du citoyen , du fils & de l'ami , une grande profondeur d'esprit & de caractère , un sentiment actif qui n'est point ces faillies d'amour propre , froides à tout excepté à l'égoïsme , ni le mouvement d'un cœur encore plus vain que tendre , une modestie remarquable dans le siècle des prétentions & de la manie des renommées , avec les talens des autres & de plus grands qui lui sont propres : tel est le portrait d'un homme qui se cache , & qu'il faut montrer aux mœurs & aux devoirs, comme on montre les châsses des saints pendant l'orage.

M. de Servan est au reste connu dans les lettres par deux discours imprimés , où l'on admire également le talent qui en suppose tant d'autres , d'embellir les matières didactiques , talent qu'il a porté dans le rapport des causes les plus ingrates , pendant son ministère.



II. *De l'usage des images dans l'éloquence ;*

*extrait d'un ouvrage didactique sur l'éloquence politique.*

IL peut y avoir de l'éloquence sans poésie, il n'y a gueres de poésie sans éloquence : rassemblât-elle tous ses tours & ses images, sans le pathétique des pensées, on dira d'elle ce qu'Appelle difait d'une Vénus : *on l'a fait riche n'ayant pu la faire belle.*

Qu'est-ce qui attache dans l'épopée ? C'est la partie dramatique. Un trait d'éloquence, un cri de la nature bouleversent l'ame ; la fiction, les descriptions l'amusent. Rien de plus noble & de plus touchant que les déprécations de Didon, la harangue de Potier aux états, dans la Henriade, & l'exorde du second chant.

Cette véhémence de sentiment dicte à Catilina son discours aux conjurés. Dans Venise fauvée, Renaud fait l'énumération des crimes projetés, Jaffier se trouble, l'orateur le voit, & s'interrompt : *Jaffier tu pâlis*, lui dit-il avec un regard scrutateur. On voit ce regard, & l'on tremble : ce retour est aussi éloquent que sa description a été poétique. La poésie fournit les images à la pensée. Dans l'éloquence, c'est la pensée qui donne les mouvemens & les figures. Le recit de la mort de Polifonte appartient

à la seconde, celui de Thérámene à la première ; mais combien Thérámene devient éloquent à cette reprise !

La timide Aricie est alors arrivée ,  
Elle venait, seigneur, fuyant votre courroux &c.

Quand on dit que la tragédie est le poème de l'éloquence, on ne dit pas qu'il soit le seul. Comment le dirais-je ? moi, qui pense qu'il y a plus d'éloquence dans la chanson du misantrope, que dans cent oraisons à tropes & faillies métaphoriques, souvent *sequipedalia verba*.

Pardonnons au géometre Pascal, au philosophe La Motte, de s'être mocqués des Ménades couronnées de pampres, de cette éternelle aurore aux doigts de roses qui ouvre les portes de vermeil du jour &c. Mais n'auraient-ils jamais laissé tomber une larme sur un vers éloquent d'Iphigénie ?

Il est donc vrai que la poésie avec ses phosphores ne ferait qu'une magnificence oiseuse, sans cette sensibilité fidele & prompte qui fait l'orateur. Mais où finit la poésie, & où commence l'éloquence ? Depuis Lyfias jusqu'à l'abbé Batteux, c'est ce qui fut indéterminé.

L'éloquence a erré successivement d'art en art, parce qu'elle avait le sien, & qu'elle

cherchait celui de la nature , parce qu'elle est un talent , parce qu'enfin l'on fera tout avec l'étude , excepté du sentiment & du génie. Entravés ou trop libres , secs ou boursoufflés , figurés ou simples , quelquefois tout cela à la fois , cette bigarrure est un centon de passages disparates.

Le principe de tout genre d'éloquence a été toujours reconnu : c'est celui de Quintilien ; *pectus est quod disertos facit , & vis anime*. Bientôt les orateurs sans enthousiasme emjamberent sur l'imagination ; aux talens du cœur suppléerent les ornemens de la diction , & les images furent le supplément des idées, par une marche rétrogarde de la nature : car nous sommes poètes nés. L'Ecosse , l'Islande , l'Amérique n'avaient qu'un pinceau pour les idées , tandis qu'un excès contraire faisait diverger l'imagination des orientaux à un l'enthousiasme allégorique.

Nos académiciens ont fait par art , ce que les sauvages faisaient par nécessité , & les Arabes par fougue. Ceux-ci imaginaient , les seconds transcrivaient , & nous seuls nous imitons.

Il faut être hardi pour adjuger à l'éloquence les concessions de la poésie. Aussi ne ferons-nous que les proposer : c'est au tact du génie de ne pas s'enrichir à ses dépens.

Platon dans son Gorgias recommande à l'orateur les talens du poète. Ni Cicéron, ni Aristote, ni Quintilien n'ont eu l'impudence d'en faire un précepte : c'était aux seuls critiques médiocres d'adopter une doctrine d'amplifications.

Ils avaient pour eux deux grands orateurs du siècle passé dont chaque oraison est un poème. Ils avaient ce style académique, phénomène de goût ou de barbarie naissans : style qui ressemblerait aux bâtimens gothiques, si les proportions symétriques ne rendaient pas plus ridicules l'encore les ornemens des surfaces : style reproché aux académies de province, qui ne vont que trop terre à terre, & qui n'a que trop défiguré la prose des Quarante.

Ils avaient le ton de la chaire, toujours prédicateur, jamais homme. Ton compassé sur des compartimens annoncés, qui désespéraient Fénelon ; ton qui annonce un cœur vuide & froid, & une tête qui en a tout le feu. Cette éloquence fatigante était une échelle diatonique sans accent pathétique, avec son harmonie monotone. Il n'y a que Massillon qui ait substitué au ton impératif & dogmatique, cette onction pénétrante, le discours affectueux de l'ame : aussi méprisait-il la charlatanerie de paroles, comme

un gentilhomme en épée méprise un laquais vêtu.

Sûrement la foule des rhéteurs a trop souvent confondu les figures avec le style figuré, & le style figuré avec les images.

Les *figures* des pensées ne sont que l'expression naturelle des mouvemens de l'ame: c'est l'attitude de l'oraison, c'est l'agitation intérieure, faillante, & mise en traits, le ravissement, l'imprécation, l'interjection, la plainte, les prières, l'indignation, l'incertitude, le reproche, les retours sur soi-même, la surprise, les remords, tous les ressorts élastiques des passions, qui se tendent ou se relâchent.

Les rhéteurs calculent dans leur galimatias harangueur la place de tous ces mouvemens: l'écolier fait d'avance qu'il devra apostropher, s'écrier, s'interroger, s'interrompre. L'affectation la plus forcée résulte de ces figures de commande qui devraient être un élan de la nature: après avoir étudié ses sentimens comme la syntaxe, l'orateur est un automate qui les joue à momens donnés: c'est un bel art.

Les figures sont le génie de l'éloquence, l'émanation d'une ame comprimée & de toutes les impressions qui la distendent, & qu'elle communique. Prenez les harangues

des généraux, des tribuns, des consuls de Rome, le discours du payfan du Danube, celui d'Annibal au sénat de Carthage; quelle variété de figures, & quelle simplicité! Pourquoi toutes nos machines? C'est avec le cœur que je vais échauffer ces marbres, & attendre une ame de fer.

A ces tons touchans appartiennent d'autres figures des pensées, moins immédiates: la prosopopée, la gradation, l'apostrophe. L'art les imite; elles sont donc moins naturelles; prodiguées, ce n'est plus qu'une superfétation. Je ne parle point des figures des mots, qui n'étant qu'un arrangement grammatical, ne touchent à l'éloquence que par la phrase oratoire.

*Figuræ sententiarum*, voilà les vrais leviers du cœur & de l'imagination: sans eux le discours sera immobile; il ne fera qu'agréable, s'ils prennent leur appui sur *le style figuré*.

Fléchier étonne, souvent il entraîne, rarement il séduit, quelquefois il fatigue. On voudrait toucher le cyprès sur ses tombeaux chargés de fleurs: on désirerait moins de graces sur des catafalques où il ne faudrait que des larmes. Quelle coupe monotone dans ses oraisons funebres! A peine l'harmonie de ses périodes en fait-t-elle passer l'apprêt &

la régularité. Au milieu de sa combinaison rhétoricienne, de sa pompe métaphorique, de l'élégance de ses tours, une symétrie parasite fatigue l'attention : on cherche dans ces morceaux d'antithèses, un moment de désordre, un écart de génie ; mais tous les replis de l'art enveloppent le sentiment. Je l'avoue à ma honte, je vois dans l'oraison de M. de Turenne, un panégyriste & un héros. J'aurais voulu voir Fléchier & Turenne, le défenseur de la France, & le Français. Bossuet est moins esclave des préceptes, & moins magnifique ; mais que son sublime est naturellement frappé ! Ses abandonnements sont si beaux, & sa diction si rapide, que ses figures pressantes déguisent leur artifice : il ne décrit pas comme Fléchier ; son mouvement est moins composé, mais plus libre ; il jette de tems en tems des expressions pittoresques, des phrases pleines d'attitude & de facilité : on lui pardonne ses lieux communs, sa morale de métier, ses allusions ridicules & outrées, ses images basses dans des sujets sublimes. Il n'a manqué à l'élévation de son ame, & au coloris de son style châtié, que d'autres tems.

D'autres objets, dirais-je encore ; qu'est-ce qu'une oraison funebre, une statue allégorique avec tous les attributs d'un modele imaginaire ?

imaginaire : la première partie décrit la statue ; la seconde l'applique sur le portrait à peindre , elle le masque , & toujours le défigure. On peut voir , par les éloges de d'Aguesseau & de Sully , que M. Thomas a bien voulu plier son talent sous cette habitude mécanique.

Aussi Fléchier n'eût-il jamais écrit deux pages des Catilinaires : la tribune veut une simplicité auguste , de la vérité des idées , & la véhémence de la raison : il n'est question , comme on voit , ni de division , ni de phrases , ni d'antithèses ; en accordant avec sobriété le style figuré à l'éloquence en général , on ne prononce pas sur les images sans distinction. On ne peut nier que les images ne donnent des expressions , que notre langue n'est pas pittoresque , que des circonlocutions traînantes suivent les idées ; une image la trace , elle l'éclaircit. Tout le monde a des yeux , il s'en faut bien que tout le monde ait de l'intelligence : palper & voir sont presque les deux seuls qualités actives de l'homme.

L'historien décrit , l'orateur fait sentir , le poète fait voir. Les images sont , ou des *métaphores* , ou des *tableaux* , ou des *allégories* , ou des *descriptions*. Les métaphores des choses animées ne sont qu'un orne-

ment; on dit *yeux d'azur*; c'est la similitude du mode d'un fujet avec le mode d'un autre fujet analogue. Celles de la nature inanimée font les mêmes.

Elle laiffa tomber de fon char de victoire,  
Sur mon front jeune encore, un *rayon* de fa  
gloire.

*Sémiramis.*

L'éloquence laiffe ordinairement cette magnificence à la poésie, c'est du style figuré; mais les métaphores des êtres abstraits, & de la nature morale, ne peuvent lui être soustraites, puisqu'elles ne le font pas à la métaphysique. Toutes les abstractions se conçoivent sous un attribut sensible; sans une dissertation physiologique ou des approximations, je ne pourrais définir un homme dans l'emportement de la fureur, qu'en l'*enflammant* de fureur.

C'était l'observation de du Marfais: toutes nos idées ont des signes, & toutes nos perceptions seraient des sensations, sans les cerveaux creux qui devinent l'impaffible. Pour les spéculateurs qui vous parlent de l'espace, de l'infini, de la substance, ce font des enfans calculateurs, qui s'imaginent que dix fois dix font plus de cent, parce

qu'ils voient plus de trois nombres. Tous les systêmes d'ontologie sont des allégories, un peu seches à mon gré, & il faut ôter la raison aux rêveurs, ou convenir que leurs idées ont des types.

Il ne s'agirait donc pas de savoir si l'on doit, mais si l'on peut se passer de métaphores: le style le plus appauvri en a comme l'énéide; & il faut, pour les choisir, plus d'imagination & de justesse de goût, que n'en supposent les phraseurs & les poètes de ruelles.

Les images de *tableau* donnent au sujet propre une attitude & une action, en sorte que le personnage ou l'événement puissent être peints dans une situation. Il faut pour cela décomposer les attributs principaux du sujet.

Pour signifier l'union des deux puissances, M. de L. dit, *le trône est sur l'autel*; c'est en même tems un très-beau trope.

“ Voulez-vous voir, dit Sénèque, un  
 „ tableau des troubles de la guerre civile?  
 „ figurez-vous d'un côté César, le peuple,  
 „ & la multitude de ceux qui cherchent un  
 „ changement: de l'autre, Pompée, les  
 „ grands, & tout ce que Rome avait d'il-  
 „ lustre; au milieu, Caton seul, & la ré-

„ publique abandonnée: *Cato solus inter  
 „ ruinas stans*. Quelle image!

La mort peut m'entraîner, dit Montagne, mais à reculons.

Quelle image encore que l'arrivée de César à Rome dans Lucain! *Erravit sine voce dolor*. Excepté le peintre qui imita d'un jet de pinceau l'écume du cheval, aucun n'a jamais fait & ne fera jamais un pareil tableau d'un trait.

L'image *allégorique* ne peut entrer dans l'art oratoire qu'avec une prudence au dessus de l'art. On fait qu'en parlant le langage de tout le monde, il ne faut pas que l'esprit ait à deviner péniblement une enveloppe symbolique: ce ferait un contre-sens dans la théorie des images de l'éloquence, qui doivent aider les idées, bien loin de les voiler. Les images de *description* ne sont pas les tableaux. Là l'orateur a inventé, ici il rend. Il imitait l'objet, il groupait, déplaçait les acteurs. Pour être leur historien, il fallait être poète; dans les descriptions, il est leur peintre.

Oui, le triomphe de l'éloquence est dans les grandes situations exprimées sans figures, sans images, avec le seul secours d'une mémoire fidelle, & d'un style sans entente.

Qui de nous s'avisa jamais d'imaginer un

consul vainqueur des Cimbres , exilé de Rome , noyé dans des marais d'Afrique , puis reposé sur les décombres de Carthage , dans le vaste silence des ruines , & de renvoyer le député de ses ennemis , avec les mots : *dis à Sextilius que tu as vu Marius sur les débris de Carthage ?* Que ce rapport de Marius consul à Marius indigent , de Marius indigent aux ruines de la rivale de sa patrie , est imposant ! Combien l'adversité est sublime !

Cicéron va l'imiter dans le contraste. *Stetit pretor soleatus pop. Rom. cum pallio purpureo , tunicâque, talari mulierculâ nixus in littore* , dit-il dans l'oraison contre Verrès.

M. l'abbé de Boismond , dans l'éloge funebre de M. le Dauphin , peint le moment qui suivit sa mort ; tout ce qui l'entourait quitta sa chambre , *il ne resta plus que Dieu & la victime.*

Ces descriptions ne sont pas celles de l'épopée , qui ne seraient dans le discours qu'un remplissage détestable. Elles sont du domaine de la simple & vraie éloquence. Laifons les critiques subalternes appeler sans analyse le style pittoresque le style fleuri , & ne négligeons pas les tableaux & les peintures , pour être médiocres avec méthode.

Sobres de paroles , les anciens ne l'étaient

pas de coups de crayon : leur silence servait la pantomime de l'éloquence. Eschyle est un des quatre philosophes qu'Athènes voue à l'intolérance. Condamné à mort, & marchant au supplice, son frere Amyntas perce la foule, approche les juges, & sort de dessous son manteau les moignons de ses bras emportés à Marathon.

Qu'est-ce que maître le Nain, ou Omer Talon, mettront à côté de cette péroration de la harangue pour Flaccus, où, le fils de l'accusé dans ses bras, Cicéron s'écria, *miseremini familia, judices, miseremini filii...*

Il faut chercher cette rhétorique muette dans les forêts de la Gothie. Le maréchal des états leur propose pour reine Christine âgée de six ans : aussi-tôt un murmure se fait entendre : " nous ne la connaissons pas cette „ fille du grand Gustave, „ dit un paysan échauffé : le maréchal élève l'enfant dans ses bras aux yeux de l'assemblée qui le couronne.

Pour adapter ces réflexions à l'éloquence philosophique, il faudrait, plus que je n'en ai, de la maturité, de la profondeur & de la finesse. Il suffit d'observer que les idées abstraites étant plus frappantes sous une forme tactile, il faut souvent les réduire en sentimens & en images : mais le goût

feul rendra ce principe plus lumineux en l'employant , en faisant sentir que , sans le coloris oratoire , un discours ne ferait qu'une dissertation. Intéressans par eux-mêmes , les objets de l'éloquence politique , la législation , les intérêts d'état , les débats de droits & d'opinions publiques , dédaignent davantage les secours accessoires. Les descriptions cependant , les descriptions , voilà le chef-d'œuvre de l'orateur qui a des faits.

Il n'y a que la force de l'ame qui leur dispute de beautés. J. J. Rousseau avec son abondance sans correction , son style abandonné à l'enthousiasme , sa phrase périodique dans son désordre , sa diction passionnée sans affectation , & sa chaleur rarement apprêtée , prouve que la sensibilité a plus d'imagination encore que l'esprit & l'art ; sa facilité brûlante cadence naturellement tous les mouvemens de sa pensée. Mais il est un maître trop peu écouté , les anciens , les Romains sur-tout , ces hommes si éloquens & si peu diferts qui délibéraient avec une élocution de caractère , qu'il faudrait être Appius , Gracchus ou Caton pour l'imiter. Jamais orateurs ne le furent plus sans le vouloir ; jamais on ne persuada avec moins de ces faux moyens des législations ; jamais on n'émut avec des sentimens plus naïfs. La liberté , la patrie ,

& les loix, ce que les trois quarts & demi de la terre ont échangé contre des feuilles de chêne, voilà les augustes motifs qui faisaient le génie, & qui traçaient avec hardiesse ces sentimens & ces vertus que nous n'avons plus même l'instinct d'admirer.

C'est encore une chose bien étonnante que cette diction musicale dont le seul Fénelon a eu les notes, ces conjonctions grammaticales si faciles, ces distributions de phrases qui rendaient les périodes si coulans & si nombreux. Ces formes charmantes n'appartenaient pas au travail, mais à l'ame, à la liaison des idées, beaucoup au génie de la langue. Témoins ces chefs-d'œuvre impromptus sur les affaires du moment. Pour se dispenser de cette magie, nous voulons être naturels, & nous ne sommes que familiers; nous commençons de converser dans l'oraison. On rompt l'arrangement harmonique, par un style haché qui subdivise les pensées; défaut qui tient à leur difficulté, à la gêne de l'épanchement, au manque de netteté & de logique.

Répétons donc toujours aux orateurs de la patrie : lisez les Romains, puis les Romains : ils vous donneront du génie, si vous avez un cœur libre & une volonté fiere, les re-

gles vous rendront esclaves de l'art , laissez-les aux esclaves.

Rien sûrement ne ressemble moins à nos théories que celle de la tribune : si elles s'approchent , c'est pour se fuir , en apprenant à se connaître ; celle-ci ne doit être qu'une expérience sur les anciens. On montre toutes les pieces morcelées de nos oraisons , & le discours politique garde mieux son secret : aussi sa méthode est-elle négative ; hâtons-nous d'y revenir ; car ailleurs tout est ordonné , prévu , & dit : *in sylvam ne ligna feras.*



III. *Recherches sur les habillemens des femmes & des enfans , ou examen de la maniere dont il faut vêtir l'un & l'autre sexe. Par M. Alphonse LE ROY, médecin de la faculté de Paris. A Paris, 1772, chez le Boucher, libraire, quai des Augustins, in-8°.*

M. le Roy a remarqué que la plupart des vêtemens qui sont en usage parmi nous , contribuait plutôt à la difformité & même à la destruction de notre être , qu'à sa beauté & à sa conservation. Cette triste vérité se fait sur-tout sentir parmi les enfans

& les femmes, & malheureusement l'habitude & les préjugés l'ont rendue en quelque forte respectable. Pour remédier à ce désordre, il a tâché non seulement d'indiquer les dangers des vêtemens qu'on doit rejeter, mais encore les avantages de ceux qu'on pourrait adopter. Il n'a point négligé de jeter un coup-d'œil sur les habits de nos ancêtres, & sur ceux des autres nations; il conclut de cet examen, qu'une application fautive a rendu plusieurs de nos vêtemens ou dangereux ou inutiles. L'auteur a pensé qu'il n'était pas moins important de considérer la forme de notre corps, & le mécanisme des différentes parties que nos vêtemens peuvent gêner; & comme c'est dans l'enfance que se font les plus fortes impressions, & que l'ame ne se développe que conformément aux organes, il s'est principalement occupé de cet âge où le bien & le mal-être influent sur le reste de la vie.

La plupart des observations contenues dans cet ouvrage ont déjà été faites; mais l'auteur a cherché à les présenter sous un nouveau jour. Il y a joint plusieurs instructions sur l'économie animale & sur la physiologie, & il les a assaisonnées de différens traits puisés dans les mœurs & les usages des nations étrangères. Ces traits pré-

sentent souvent des objets de comparaison aussi agréables qu'instructifs. M. le Roy non content d'exposer les inconvéniens des corps baleinés pour la santé, fait encore voir que ces especes de cuirasses nuisent à la beauté. Il demande aux dames quelles graces elles trouvent dans un ajustement lisse & poli qui n'offre aucune forme naturelle, qui n'a jamais pu être introduit que par la laideur, afin de cacher ses difformités. Quelle est la beauté de ce plastron ferme & massif? Quelles positions agréables peut prendre une femme ainsi cuirassée? Un air négligé sied bien mieux à la beauté; le charme est d'autant plus puissant qu'il semble plus naturel. Un désordre heureux séduit bien davantage. La femme qui veut captiver son amant, ne l'attend point avec ce ridicule ornement; elle donne plus de naturel à son maintien. Les robes Françaises qui ne croisent point par devant, & les corps ont concouru sans doute à faire oublier aux femmes le plus puissant de leurs charmes, je veux parler, ajoute le galant médecin, de cette voûte admirable qu'on apperçoit sous le sein quand il est naturellement élevé, & que les ajustemens sont croisés en dessous. Quand les actrices portent des robes de costume croisées en devant, & qu'alors elles n'ont qu'un

simple corset , on voit tout le moëlleux de cette forme qui est d'autant plus charmante que la poitrine est plus évasée ; c'est alors que la taille paraît noble & légère. On ne vante tant celle des orientales , que parce que leur poitrine plus évasée , leur gorge plus haute , font paraître le reste du corps plus retreci ; leurs ceintures font une compression légère qui concourt à leur donner cette finesse & cette variété de forme que nous trouvons si séduisante au théâtre. Mais par les corps on fait descendre les côtes en bas. La poitrine & le ventre se confondent , la région des hanches qui doit paraître évasée , est ridiculement étrécie.

Il paraît que les femmes ont déjà aperçu combien les corps sont contraires au développement du sein. Une mere curieuse de la gorge de sa fille , a grand soin de ne lui faire porter que des corps dont l'épaulette est abattue. L'auteur observe que c'est remédier à un inconvénient par un autre ; car la compression est alors portée sur les bras qui , obligés d'être toujours resserrés des deux côtés de la poitrine , ne laissent en liberté que la partie où s'attache la main. Les dames Anglaises ont senti cet inconvénient , c'est pourquoi elles ont supprimé l'épaulette ; par là elles ont laissé l'épaule

en liberté: c'est une difformité de moins, mais il en reste beaucoup d'autres que l'auteur détaille. Les autres observations qu'il fait pour montrer combien les corps nuisent à la beauté, feront plus d'impression sur les femmes que tout ce qu'il a écrit sur les dangers de ces espèces de cuirasses relativement à la santé. L'auteur termine son ouvrage par faire voir comment les vêtemens ont concouru avec d'autres causes, à la dégénération, & quels seraient les moyens d'y remédier.





## TROISIEME PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.

## I. A MA RETRAITE DU PAYS DE VAUD.

ADIEU, paisible solitude,  
 Adieu manoirs, antiques féodaux  
 De Tavernier, le phraseur un peu rude  
 De maints contes orientaux.  
 Postérité de ses vassaux,  
 Pour vous tracer ma gratitude,  
 Le sentiment ajuste mes pinceaux.  
 Elles ont fui ces douces heures,  
 Où j'épanchais des larmes de bonheur,  
 Où sous l'azur de vos demeures  
 Des cieux voisins je bravais la noirceur.  
 Des couleurs de la discorde  
 Mes pénates rongés, ensanglantaient la  
                   horde,  
 Et l'autel de la liberté;

*Tandis qu'à vos foyers accordant un sou-*  
*rire ,*  
*Elle prenait la trompette pour lyre ,*  
*Avec Caton enyvrant sa gaité.*  
*Oh ! que j'aimais votre air antique ,*  
*Votre coloris helvétique ,*  
*Vos propos sages sans jargon ,*  
*Et sans tournure academique.*  
*Mais comment ce penser rustique*  
*Vaudrait-il la méthaphysique ?*  
*D'un élégant mis en Platon ,*  
*De Sybaris triste avorton ,*  
*Et de Brutus joli critique ,*  
*Qui rimaille sur l'édreton*  
*Les dangers d'une république ?*  
*Gloire des mœurs , simples Helvétiens ,*  
*Peuple heureux sous un maître , & libre*  
*sans licence ,*  
*De vos bras relâchés sentez-vous les liens ,*  
*Qu'ornent les fruits de l'abondance ?*  
*Sur des cailloux fécondés sous vos mains ,*  
*J'ai vu fleurir des hameaux dans l'aisance ,*  
*La chaumière sans indigence ,*  
*La sueur sur des fronts sereins ;*  
*Et vos cites sans opulence ,*  
*Dresser un temple à l'ami de la France ,*  
*Au prêtre de Cérès , un Crétois Mirabeau :*  
*Vaudois ; ce n'est point vous dont la basse im-*  
*prudence*

D'un plat encens parfume le château,  
 Et le vil brigand d'importance,  
 Qui d'un canton est le fléau,  
 Par habitude d'intendance.  
 Vos dieux sont la frugalité,  
 Un teint de rose, & la nature,  
 Quelques fleurons de vanité,  
 Et du nectar sans imposture,  
 Dont le vermeil appelle la santé,  
 L'amour hardi, la vérité,  
 Met la pâleur sur le front du parjure,  
 Et sait donner du fard à la beauté.  
 Nos tristes singes d'Epicure,  
 Nos ennuyés de volupté,  
 Dans leur quatuor sans gaité,  
 Leurs soupers sans intempérance,  
 Leurs mets exquis & leur décence,  
 Croiraient blesser la dignité,  
 Si le plaisir était compté  
 Dans leurs plaisirs de préférence.  
 En vous perdant j'ai donc perdu les miens !  
 D'autres cieux, un autre apanage,  
 Le bureau des rhétoriciens,  
 Un autre cœur est mon partage;  
 Et le regret, instrument de dommage,  
 Qui nous chatouille en coupant nos liens.  
 Je ne gravirai plus ce théâtre champêtre,

\* Ce Bougi dont mes pas ont tant foulé les  
 fleurs ,  
 Où j'allais aggrandir mon être ,  
 Où souvent j'ai donné des pleurs  
 Au soleil qui venait de naître ,  
 Et du Jura colorant les hauteurs ,  
 Ou l'ombrageant d'un voile sombre ,  
 Quand il va promener son ombre ,  
 De degrés en degrés , jusqu'à l'argent des  
 monts ,  
 Qu'il change en un cristal de rose ,  
 Où de ses feux le déclin se repose ,  
 Quand la nuit chasse en leurs maisons  
 De Palés , de Bacchus , les chantans nourris-  
 sons ,  
 Et de ses pleurs quand l'aube arrose  
 L'herbe flétrie & les moissons.  
 Ne vante plus , magique Thessalie ,  
 Ton Olympe , où tes douze Dieux  
 Admiraient de Tempé les champs délicieux ;  
 Et ton Pinde que je n'envie ;  
 Je veux un beau plus vrai , Bougi seul a mes  
 yeux.  
 Je le revois , cet horizon immense ,  
 Que sa cime découvre , & qu'embrasse un  
 coup-d'œil ;

\* Le signal de Bougi , le sommet le plus élevé  
 de la côte.

*Ces barrières de glace entourant l'abondance ,  
 Du travail fortuné la superbe opulence .  
 Ici la terre enfante en repoussant l'orgueil ,  
 On ne voit pas les pleurs arroser la semence ,  
 Ni des colons défaits recueillant dans le deuil ,  
 Des fruits maudits tributs de la finance .*

*Ici , tout homme est citoyen ,  
 Tout laboureur est citoyen utile ;  
 Son bras est libre & son champ est fertile ;  
 L'enfant de la patrie a tout l'état pour bien .*

*Lieux qu'a vantés dans sa faconde  
 Le chantre d'Héloïse & de l'Orang-outang ,*

*Roc dépouillé qui lui servit de banc ,  
 Et d'où ses yeux mesuraient l'onde ;  
 Clarens , fameux par tes bosquets ,  
 Qui visitait de tems en tems la blonde ,  
 Bouches du Rhône , & vous triste Valais ,*

*Où germe l'or , où le desir immonde  
 Du doux ami jusques là l'eût porté ,  
 De dévoyer sa main concupiscente ,*

*Sur des attrait qu'à sa lubricité  
 Voilait pourtant la toile transparente ,  
 N'eût été la fidélité ,*

*Qu'il conservait à son amante ;  
 Comme l'espoir de sa virginité ;  
 Enceintes du grand lac , mon regard vous  
 mesure ;*

*De ces hauteurs je domine sur vous :  
 Quelle richesse auguste étale la nature !*

*L'Elisée est moins beau, s'il peut être plus  
doux.*

*Ces sommets chevelus couronnent la parure  
Des champs qu'arrose leur contour :*

*C'est la guirlande de bordure ,*

*Des collines de l'alentour.*

*De quel jour mêlé ce rideau de verdure  
Coupe l'échelle de ces monts !*

*De leurs sapins que la teinte est obscure !*

*Qu'elle est riante aux vergers de ces fonds !*

*Ce jaune pâle annonce le feuillage ,*

*Prêt à mourir , du pampre des côteaux ;*

*Venez chantans Silenes du village ,*

*De l'arbre de Bacchus décharger les rameaux.*

*Oh ! double enchantement ! le crystal de ces  
eaux*

*A refoulé ce paysage ;*

*C'est dans leur sein que je vois ces coupants ,*

*Et des vallons les éclatans émaux ;*

*La mer qui les entoure en reflète l'image ,*

*Le jour en est plus pur , les obscurs aussi  
beaux :*

*Narcisse eût dans cette onde adoré son visage ,*

*Et profané ses bords de désordres nouveaux.*

*Ah ! les nymphes du voisinage*

*Auraient détruit l'idole en soulevant les flots ,*

*En secourant l'adolescent peu sage ,*

*Par des baisers, & non par des échos.*

*Mais les sillons, les voiles fugitives.*

D'un océan annoncent des sujets ;  
 L'heureux navigateur fertilise ces rives ;  
 La rade touche à d'immenses guérets :  
 La liberté donne à des mains actives  
 Le trident de Neptune & la faux de Cérés.  
 Qui donc soumit cette plage liquide  
 A l'empire du Dieu des mers ?  
 L'Astre du jour , par des canaux divers ,  
 Fit écouler en élément fluide ,  
 Ces châteaux de glaçons, le marbres de hivers,  
 Des rochers Savoyards informe pyramide :  
 Alpes ! dans vos débris est l'urne des ruis-  
 seaux,  
 Que le crystal brûlant d'une cime nubile ,  
 Au soleil de l'été goutte à goutte distille,  
 Et vuide sous la terre aux bassins de ces eaux :  
 Je les vois circuler loin du trône helvétique ;  
 Elles semblent chercher la liberté publique  
 Chez l'Allobroge , & Rome est sur leurs  
 bords ;  
 Rome sans pape , & non pas sans trésors,  
 Rome où long-tems le respect fanatique ,  
 Du docteur de Noyon, le Caton de nos mœurs ,  
 Fit régner l'égoïsme , & ces sombres fureurs,  
 Apanage des saints , même de l'hérétique ;  
 L'esprit du diable a par-tout des pasteurs.  
 A Geneve aujourd'hui regne une autre déesse,  
 Dont la Tamise a le bonnet ;  
 Bonnet dont Rome a décoiffé la Grece ;

*Au lit souillé de la chaste Lucrece ,  
Fruit dont un jour accoucha le forfait.*

*Si Lucrece l'eût bien connue*

*Cette indocile liberté ,*

*Ce bouquet dont le parfum tue ,*

*Dans ses bras Tarquin fût resté.*

*Mon aurore jamais n'a vu libre & tran-  
quille*

*Une patrie où , dans mes jeunes ans ,*

*Des prêtres de partis la fureur imbecille*

*Se disputaient un fer pour en percer leurs  
flancs.*

*Tristes prôneurs de la guerre civile ,*

*Né montrez plus vos drapeaux menaçans :*

*Tant de vertus ont chez vous leur asile.*

*Donnez la paix aux cœurs comme aux talens :*

*A la fierté des mœurs pliez les agrémens ,*

*Faites de l'or , mais que l'or soit ductile.*

*Vos sophismes romains , votre orgueil dif-  
ficile ,*

*Les loix sans sceptre , & leur trône mobile ;*

*Vos pouvoirs inquiets sont vos premiers ty-  
rans.*

*Le soc ne trace plus qu'un sillon infertile ,*

*Quand des tigres sans joug se battent dans  
les champs.*

*C'est ainsi qu'exerçant mon active pensée ,*

*Un bonheur noble & pur remplissait mes  
loisirs :)*

Zayre ou Phedre en main , un tertre pour  
 lycée,  
 Mon esprit & mes sens disputaient de plai-  
 sirs.

Beaux jours ! Félicité passée ,  
 Que remplacent les souvenirs ,  
 Par mes crayons & mes desirs  
 Vous serez du moins retracée.

O de Ferney sublime Anacréon !  
 Chantre de Jeanne , & peintre de Nanine ,  
 Hérault badin de l'apôtre de Chine ,  
 Qui de ton luth brisas le Panthéon ,  
 En persiflant l'inférieure doctrine ;  
 Qui d'un bras rival de Racine ,  
 Du Teïtosage éteignis le brandon ;  
 Qui déchiras à coups de discipline ,  
 Le manteau court , la robe de Sorbon ,  
 Et les oreilles de F \* \* \* \*  
 L'amant par mois de Libitine ;  
 O du Léman délicat Apollon !  
 Que n'avons-nous un cordon de ta lyre ,  
 Pour célébrer sur tous les tons  
 Les lieux voisins de ton empire.  
 A nos airs lourds accordes un sourire :  
 Le sourire du goût en vaudra les leçons.





II. M. Piron plus qu'octogénaire conserve la vivacité & le feu qui l'ont animé pendant sa jeunesse; on connaît les différentes épitaphes qu'il a faites de lui-même pendant le cours de sa vie; on a admiré sur-tout la précision & l'énergie qu'il a mises dans celle-ci.

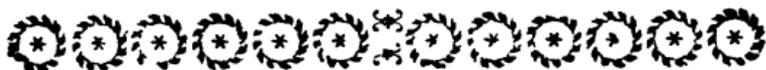
*Ci gît Piron qui ne fut rien,  
Pas même académicien.*

A présent que sa carrière avance, & qu'il voit peut-être le tombeau de plus près, il vient d'en faire une nouvelle que nous allons transcrire; on y reconnaît son ton, sa manière qui est quelquefois dure, mais toujours énergique.

*Je suis au bout de ma route;  
C'était un vrai casse-cou;  
J'y vis clair, je n'y vis goutte;  
Je fus sage, je fus fou;  
Enfin je me vois au trou  
Que n'évite fou ni sage;*

*Et je vais je ne sais où.*

*Adieu, Piron, bon voyage.*



III. *Traits de bienfaisance, d'humanité, de justice & de générosité.*

S. M. le roi de Prusse, dans son dernier voyage en Silésie, a fait un détour de trois milles pour examiner par lui-même les dommages qu'un incendie a causés depuis peu à Goldberg. Ce prince a déclaré qu'il allait faire reconstruire à ses frais les manufactures & autres bâtimens incendiés; il a fait distribuer aux habitans 1654 rixdalers, afin qu'ils puissent se procurer les matieres premières, & les outils nécessaires aux travaux qui leur fournissent ordinairement la subsistance.

Tous les sujets du royaume de Naples ont participé aux bienfaits que le roi a répandus à l'occasion de l'heureux accouchement de la reine. Indépendamment de l'amnistie accordée aux déserteurs, S. M. a fait publier un pardon général en faveur de tous ceux qui ont commis quelque crime invo-

lontairement, & à ceux qui, fans être coupables de délits aufsi graves, ont été néanmoins obligés de fe cacher, ou de s'expatrier. Les prifonniers arrêtés pour dettes font compris dans cette grace, a condition qu'avant de fortir de prifon, ils s'engageront à fatisfaire leurs créanciers dans le terme de quatre mois. On en excepte feule-ment les crimes de leze-majesté divine & humaine, les homicides volontaires, les faux monnoyeurs, les voleurs de grand chemin, &c.

Le fils d'un riche négociant de Londres s'était livré dans fa jeunette à tous les excès. Il irrita fon pere, dont il méprisait les fages avis. Le vieillard, prêt de finir fa carrière, fit un acte par lequel il déshéritait fon jeune fils : celui-ci, instruit de la mort de fon pere, a fait les plus sérieufes réflexions, & a fincèrement pleuré fes égaremens paffés : la nouvelle de fon exhérédation n'a arraché de fa bouche aucun murmure injurieux à la mémoire de fon pere; il s'est contenté de dire : *je l'ai mérité*. Son frere, touché de cette modération & de cette heureufe métamorphofe, est venu le trouver, l'a embrassé, & lui a dit : *Mon frere, par un testament que voici, notre pere commun m'a*

*institué son légataire universel ; mais il n'a voulu exclure que l'homme que vous étiez alors , & non celui que vous êtes aujourd'hui : ainsi je vous rends la part qui vous est due.*

Le parlement de Paris vient de rendre , à l'occasion d'un procès entre deux particuliers , un arrêt bien consolant pour les familles , & qui préviendra les surprises auxquelles les jeunes gens ne sont que trop souvent exposés. *Il y est défendu à tous marchands de vendre aucune marchandise , & à toutes personnes , de quelque état & condition qu'elles soient , de prêter argent , bijoux & autres effets aux mineurs , sans le consentement de leurs pere & mere , tuteurs & curateurs , même à ceux se disant majeurs , & rapportant un extrait baptistere pour constater leur majorité , à peine de nullité des promesses , billets & obligations , de quelque nature qu'ils soient , de confiscation des choses vendues ou prêtées , & de punition corporelle , sans qu'aucuns mineurs puissent être réputés marchands pour tirer , accepter & endosser valablement lettres de change ou négociations de commerce , à moins qu'ils ne soient marchands établis en boutique , ou reçus marchands , ou négocians reconnus par*

*certificats des principaux négocians du lieu de leur résidence , déposés au greffe de la juridiction dudit lieu , & les expéditions d'iceux dûement légalisées du juge-royal des lieux.*





QUATRIEME PARTIE.

---

LE  
NOUVELLISTE SUISSE,

ou  
ANNALES POLITIQUES

DE L'EUROPE.

---

TURQUIE.

**C**onstantinople. Le gouvernement, cherchant à prévenir les séditions & les émeutes ordinaires parmi le peuple dans les tems de crise, a ordonné aux officiers de police de renvoyer ailleurs tous les musulmans étrangers qui ne sont ni mariés, ni établis dans cette ville, & à enjoint aux maîtres de café, de ne pas souffrir que l'on s'entretint d'affaires de politique dans leurs maisons.

Halik

Halik Pacha , ci-devant grand-vifir & aujourd'hui gouverneur de Philippopoli , a reçu ordre de marcher à Widdin avec un corps de 50,000 hommes. Quoique l'armistice ait été prolongé de 40 jours , & qu'il y ait des apparences d'une nouvelle négociation avec la cour de Russie , on presse toujours les préparatifs de guerre avec la même activité. Une nouvelle fonderie de canons établie dans l'un des fauxbourgs de cette capitale , une compagnie de 100 hommes exercés pour l'artillerie à la maniere des Européens , vingt-cinq vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile , & des recrues immenses , semblent annoncer la résolution de continuer la guerre avec la plus grande vigueur. Deux des principaux officiers de la Porte se sont rendus à l'entrée de la mer-Noire , pour examiner les forts qu'on y a construits depuis peu , & l'on assure que l'artillerie en est disposée de maniere à rendre infructueuses les entreprises que l'ennemi formerait de ce côté-là.

On regarde comme une singularité remarquable , que les Tartares de la Crimée implorent le secours de sa Hauteffe pour se garantir d'une domination étrangere , tandis qu'on leur a prêté jusques ici des dispositions tout opposées.

M. de Celsing, envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Suede, a eu sa premiere audience formelle du grand-seigneur. On a remarqué que l'on a rétabli l'ancien usage à l'égard de ce ministre, en le faisant revêtir d'une pelisse, au lieu d'un simple caftan, à quoi l'on se bornait depuis quelque tems pour les envoyés de puissances étrangères.

Cette capitale essuya la nuit du 5 au 6 de septembre un incendie qui a consumé plus de 200 maisons; plusieurs amas de matieres combustibles répandus en divers quartiers ont fait présumer que des scélérats avaient formé le dessein d'embraser toute la ville. Le 27 du même mois le feu prit dans le ferrail du grand-seigneur, à l'appartement des pâtissiers, d'où il gagna celui des eunuques noirs. Tout le quartier des femmes fut en danger, & la salle du divan a été considérablement endommagée. Le major Russe, qui a passé par cette capitale revenant de Paros, a rapporté que la flotte de sa nation actuellement dans l'Archipel consistait en 18 vaisseaux de ligne & plus de 60 frégattes ou autres bâtimens de guerre. Le comte Alexis Orlow, de retour dans la même ile a remis en liberté tous les bâtimens étrangers qui y avaient été conduits par ses vaisseaux après avoir dédommagé les

capitaines, & leur avoir fourni des provisions pour continuer leur route.

Un détachement de l'armée du sheik Daher, s'est emparé de la ville de Gaza, à l'aide d'une partie des habitans qui s'étaient révoltés contre le gouverneur à cause des vexations qu'il exerçait. Les forces combinées de ce sheik & d'Ali-Bey font le siege de Jassa, & éprouvent une résistance opiniâtre. Ce dernier a déclaré qu'il périrait plutôt que de renoncer à son entreprise. Le gouverneur de Seyde travaille à fortifier cette place qui est menacée d'éprouver une nouvelle attaque.

On mande d'Alger, que le commandant d'une frégate Anglaise, arrivée dans la rade de cette ville, avait notifié à la régence que l'intention du roi son maître était que son pavillon sauvât tous ceux qui se réfugièrent à bord des vaisseaux Anglais: ce qui s'étant trouvé en effet être conforme aux traités, lui avait été accordé; mais qu'en même tems on avait mis tous les esclaves à la chaîne, & pris toutes les précautions pour qu'aucun d'eux ne pût s'évader. On croit prévoir quelque démêlé entre l'Angleterre & cette régence.

## R U S S I E.

*Petersbourg* On vient de publier une ordonnance pour la levée d'un homme sur 150 dans toute l'étendue de l'empire : ce qui pourra former un corps de 30,000 recrues pour l'armée. Deux vaisseaux de guerre nouvellement construits, ont été lancés à l'eau ; on en équipe d'autres à Cronstad, & il y a dans ce port, de même que dans celui de Rével, une escadre de galeres prêtes à faire voile.

Tous les ministres étrangers ont été invités à se rendre chez le comte de Panin, qui leur a communiqué les arrangemens pris par S. M. impériale avec les cours de Vienne & de Berlin, relativement à la Pologne. Le nouvel armistice conclu entre les généraux respectifs, semble annoncer que le traité de pacification ne tardera pas à se conclure, & par la médiation d'une autre puissance que celles qui s'y sont employées jusques ici. M. Durand, ministre plénipotentiaire de S. M. T. C. a reçu l'accueil le plus distingué dans cette cour.

Le chambellan de Numsen, envoyé extraordinaire de S. M. Danoise, sollicite ici la ratification du traité conclu avec le grand duc en 1767, au sujet de l'échange de

Holstein- ducal , & la renonciation de ce prince à la moitié du duché de Sleswick.

On construit à Moscou un superbe palais sur l'emplacement de celui qu'occupaient les anciens souverains de la Russie.

Le comte Grégoire Or'low , ci-devant ministre plénipotentiaire au congrès de Focfani , a obtenu la permission de s'absenter pendant un an pour le rétablissement de sa santé. S. M. I. lui a accordé de plus une gratification considérable. Le comte de Czer nichew , gouverneur des provinces de la Pologne récemment annexées à l'empire de Russie , a fait publier une ordonnance , dans laquelle, après avoir assuré à tous les nouveaux sujets la conservation de leur religion & de tous leurs droits , il leur est enjoint de prêter incessamment le serment de fidélité à S. M. I. ou de quitter ces provinces dans le terme de trois mois.

S U E D E.

*Stockholm.* Il est tombé entre les mains du roi une copie du manifeste que le sénat devait publier à l'arrivée du régiment d'Op-land dans cette capitale. On y voit qu'on avait résolu d'arrêter S. M. & de lui faire son procès : ce qui aurait eu lieu, sans la

révolution exécutée avec tant de courage & de succès.

Le roi, en abolissant l'ancienne forme de gouvernement, s'est proposé d'enlever toutes les sources de division qu'elle avoit enfantée, & a fait publier des lettres circulaires dans lesquelles, en relevant des effets de toutes les sentences rendues contr'eux, les députés nommés a la dernière diette, S. M. veut qu'ils soient rétablis dans leurs fonctions & privilèges, que toute procédure antérieure à ce sujet soit regardée comme nulle, & qu'on leur restitue les amendes qu'ils pourraient avoir payées.

On a établi, en mémoire du couronnement du roi, un atelier public à Gottenbourg pour le soulagement des pauvres, & sur-tout de ceux qui pourraient tomber dans l'indigence faute de travail. Ils y seront occupés modérément, chacun selon son talent & à proportion de ses forces; l'on aura moins en vue l'intérêt de l'établissement que des besoins de ceux qui y auront recours.

Le roi vient d'établir deux loix dans la Suede, propres à assurer, comme en Angleterre, la liberté des citoyens. Chacun d'eux sera désormais jugé par ses pairs, & tout citoyen arrêté aura droit de comparaître en 24 heures devant son juge pour sa-

voir quel est son accusateur. La charge de grand écuyer du royaume a été renouvelée , & S. M. en a revêtu le comte Adam Horn , sénateur.

Un lieutenant & un bas-officier , qui avaient été arrêtés pour avoir voulu répandre des écrits féditieux contre la nouvelle administration , ont été relâchés.

D A N N E M A R C.

*Coppenhague.* On vient de publier le traité de paix conclu entre notre cour & la régence d'Alger , & qui est tres-avantageux pour cette dernière , S. M. danoise s'engageant de lui fournir annuellement une somme considérable en argent , plusieurs canons & mortiers , avec des munitions de guerre & des agrès de vaisseaux à proportion. On observe encore que ces conditions ont été offertes par notre cour.

La députation du commerce de cette capitale a informé par des lettres circulaires tous les ballifs des divers districts du royaume , que l'empereur de Maroc avait défendu à tous vaisseaux Européens de prendre à leurs bords ou de transporter ailleurs aucuns de ses sujets , ni d'autres Maures quelconques.

Il n'est toujours question que de préparatifs de guerre. On augmente les garnisons des places les plus importantes, on répare les fortifications de cette capitale & celles du château de Cronembourg; tous les officiers & soldats en sémestre ont ordre de rejoindre incessamment, & deux galiottes à bombes ont fait voile pour la Norvège.

### P O L O G N E.

*Varsovie.* Les ministres du roi, en faisant remettre à ceux des puissances étrangères qui résident ici une copie des déclarations des cours de Vienne, Petersbourg & Berlin, y ont joint une note par écrit, contenant des réflexions sur le démembrement de la Pologne, la manière dont il s'est exécuté, & les conséquences qui pourraient en résulter pour les autres souverains de l'Europe.

Le *senatus-consultum*, convoqué à Varsovie pour prendre une résolution sur l'état présent des affaires de ce royaume, s'est assemblé plusieurs fois, & n'ayant pas voulu, à cause du petit nombre des sénateurs qui s'y sont trouvés, se charger d'un objet si important & si délicat, a rendu public le résul-

tat de ses délibérations , qui porte que le ministère remettra aux plénipotentiaires des trois cours co-partageantes , les déclarations reçues de leur part , en leur communiquant les motifs de cette démarche ; que l'on donnera communication aux puissances garanties des traités d'Oliva , de Weland & de Carlowits, du démembrement de la Pologne , en rappelant les promesses avantageuses de la cour de Vienne dans sa lettre du 7 juillet de cette année ; que le sénat qui doit être composé de 139 membres , sera convoqué *in plenum* par des lettres circulaires , & que les procureurs généraux de la Pologne & de Lithuanie publieront les manifestes nécessaires contre le démembrement forcé de ce royaume , auquel S. M. se déclare personnellement opposante. &c.

Comme la plupart des sénateurs sont absens ou malades , & que même quelques-uns de ceux qui se trouvent dans cette capitale ont refusé d'assister aux assemblées , plusieurs magnats de la Grande-Pologne ont fait publier & imprimer une déclaration portant que puisque le ministère & le sénat de Pologne ne pense point à mettre fin aux troubles du royaume , les grands ont résolu d'établir un conseil permanent , qui aura pour chef le prince Auguste Sulkowski , palatin

de Gnesne , & fera composé de 14 afseurs ; & que ce conseil est autorifé a traiter avec les puiffances étrangères, ne voulant plus dépendre de celui de Varfovie , &c.

D'un autre côté les confédérés afsemblés à Braunau dans la Baviere , ont protefté formellement contre les prétentions & les démarches des trois puiffances qui ont démembre la Pologne ; & cherchant à fe faire quelques appuis au dehors , ils ont envoyé des députés auprès des cours de Verfailles , de Londres & de Madrid , fondant auffi leurs efperances fur les plaintes que le magistrat de Dantzick a adreffées aux puiffances maritimes relativement au commerce.

Le comte Krafinski , évêque de Kaminiéc, que l'on a envisagé comme l'auteur de la fameufe confédération de Bar , a été enlevé dans fon lit par un détachement de Cofaques habillés à la Polonoife , & conduit fous une escorte Rufse en cette capitale chez le général Bibikow , qui l'a retenu dans fon hôtel , en obfervant cependant tous les égards dus à fon rang & à fon mérite personnel. Il a reçu plusieurs vifites de divers feigneurs eccléfiastiques & féculiers , & a obtenu de l'ambaffadeur de Rufsie la permiffion d'aller habiter une maifon de campagne à quelques lieues de la ville.

Toute la noblesse des provinces occupées par les Autrichiens , voudrait pouvoir se dispenser de prêter le serment de fidélité que l'on exige de tous les habitans. La ville de Léopol a même déclaré qu'elle ne pourrait le faire qu'après qu'elle serait dégagée de celui qui la lie au roi & à la république de Pologne. Les Autrichiens insistent sur la possession de l'un des fauxbourgs de Cracovie , sous prétexte qu'il est situé au-delà de la Vistule.

On écrit de Mittau , que la diette qui s'y est assemblée a résolu d'adresser une requête au nom de toute la Courlande , à S. M. l'impératrice de Russie , pour solliciter l'élargissement du chambellan de Howen , qui fut arrêté , il y a un an , par ordre de cette souveraine.

Tous les habitans de la Prusse ci - devant Polonoise, sans exception, ont prêté serment de fidélité à S. M. le roi de Prusse , & éventuellement au prince de Prusse & à ses descendans mâles ; à leur défaut , aux princes Henry & Ferdinand de même ; & au défaut de ces princes , au margrave d'Anspach , à ses descendans mâles ; & après l'extinction totale des mâles de ces deux branches , aux descendans des femelles des maisons royale & margraviale. Les Prussiens

font actuellement en possession du port de Dantzick & de tout le territoire de cette ville, à la réserve du fort de Wechselfmunde. Ils ont établi un péage auquel sont assujettis tous les bâtimens qui entrent & qui sortent. Le magistrat prend toutes les précautions possibles pour la sûreté de cette ville, & a publié un mémoire tendant à prouver que le port n'est pas construit sur un terrain dépendant de l'abbaye d'Oliva, mais a été creusé dans le lit même de la mer, aux frais des habitans de Dantzic.

Tous les revenus & droits domaniaux que la couronne de Pologne avait accordés aux starostes & autres seigneurs de la Prusse, ont été réunis aux domaines de leur nouveau souverain, moyennant une pension pour les starostes actuels.

### A L L E M A G N E.

*Vienne.* Le comte Oginski, envoyé extraordinaire du roi de Pologne, a présenté à l'empereur, au nom du roi son maître & de la république, une protestation contre le démembrement qui vient de s'effectuer en Pologne, réclamant l'exécution du traité d'Oliva & les secours des puissances garanties de ce traité. La même démarche a été

**f**aite auprès des ministres des trois puissances alliées ; sur quoi ils ont fait notifier en réponse à S. M. Polonoise, que leurs cours respectives n'avaient fait en cela que ce qu'elles croyoient pouvoir & devoir faire pour le bien même & l'avantage du royaume, & que toute démarche contraire à leurs mesures, bien loin de produire l'effet qu'on s'en promet, mettrait ces puissances dans la nécessité d'étendre leurs troupes, & de les augmenter, pour prévenir les inconvéniens qui pourraient en résulter.

Il y a actuellement sous presse dans cette capitale un manifeste ayant pour titre : *déduction raisonnée des motifs justes & puissans qu'ont eu les trois cours de démembrement la Pologne.*

Il vient de paraître un décret émané du gouvernement, & adressé à tous les tribunaux, qui ordonne que dans toutes les piéces où il est d'usage de faire l'énumération de tous les titres dus à S. M. l'impératrice-reine, on y joigne à l'avenir ceux que ses nouvelles possessions lui donnent le droit de prendre.

La cour a donné ordre d'ouvrir, à travers les montagnes qui séparent la Hongrie de la Pologne, un grand chemin qui s'étendra jusqu'à Léopol. Elle se propose de

faire creuser différens canaux , pour établir une communication entre plusieurs rivières, & faciliter le transport des marchandises. On parle aussi d'établir un commerce dans la Méditerranée , par Trieste & Venise.

On apprend de l'armée Russe en Moldavie, que le général comte de Romanzow a envoyé M. Obreskow à Bucharest où , doivent se rendre les plénipotentiaires Ottomans.

Le général Caprara , l'un des officiers généraux envoyés en Pologne a reçu ordre de passer en Italie pour y prendre l'inspection des régimens impériaux qui s'y trouvent, & faire observer les nouvelles ordonnances militaires.

*Hambourg.* On voit dans cette ville, & dans plusieurs autres des environs, un grand nombre d'officiers Prussiens, Russes, Autrichiens, Danois & Suédois empressés à faire des recrues. Suivant les lettres de Schwerin , le roi de Prusse a envoyé un corps de troupes dans la partie du Holstein qui appartient au grand-duc.

*Berlin.* Tout va changer de face dans la nouvelle Prusse. Depuis que le roi en est la paisible possesseur, S. M. ne paraît occupée que des moyens d'en étendre le commerce, d'y perfectionner les arts & d'en rendre

les habitans heureux. Il est question de l'établissement d'une compagnie générale pour le commerce maritime, composée de 2400 actions, chacune de 500 écus. Pour encourager les sujets & les étrangers, à s'y intéresser S. M. en a pris les sept huitièmes pour son compte. Ce monarque a donné des ordres précis pour cultiver des mûriers dans cette province.

*Dresde.* Le noble Vénitien Emo, amiral de la république de Venise, a fait un voyage à Berlin, après avoir passé par Vienne, où il ne s'est arrêté que quelques jours, & est retourné dans sa patrie en suivant la même route.

*Coblentz.* Le premier novembre, les troupes des cercles qui formaient la garnison de Philipsbourg, l'ont évacuée avec la permission du conseil aulique-impérial de guerre. On ne fait pas encore si cette forteresse sera démolie, ou s'il sera pris quelque autre arrangement.

I T A L I E.

*Rome.* On apprend de Castel-Gandolphe, où S. S. se trouve actuellement, qu'elle n'a pas approuvé le plan de suppression & translation des fêtes que la république de Ve-

nise lui avait fait présenter par son ambassadeur.

On prétend que l'on travaille assiduellement dans la secrétairerie des brefs, à la bulle de suppression ou de changement d'état de la compagnie de Jesus, & que cet ordre sera mis en congrégation, & divisé en plusieurs maisons indépendantes les unes des autres. Il paraît que le ministre d'Espagne à Rome, qui se trouve actuellement à Naples, s'occupe non seulement de cet objet, mais encore d'obtenir du S. Pere une renonciation à ses droits sur les duchés de Parme & de Plaisance; ce qui pourrait faciliter la restitution du comtat Venaissin, & du duché de Bénévent. Il doit être question enfin de priver tous les ordres religieux des exemptions dont il jouissent, & de les assujettir à leurs évêques diocésains respectifs.

*Naples.* Le roi, en explication de son édit portant abolition des dîmes ecclésiastiques, vient d'en rendre un dans lequel S. M. laisse aux communautés le choix de continuer à payer les dîmes ou de faire des fonds pour les portions congrues de leurs curés.

Le gouvernement a fait arrêter quelques Russes qui levaient le plan du port, de la rade, & des fortifications de cette ville.

*Milan.*

*Milan.* On se propose, pour rendre l'air de cette capitale plus salubre, & procurer une plus grande quantité de grains, de convertir en terres labourables les prairies de nos environs, ce qui fera écouler les eaux qui y croupissent.

*Raguse.* Cette république se trouve réduite à la plus cruelle alternative. Le grand-seigneur la presse de lui fournir cinquante bâtimens de transport pour embarquer un corps considérable d'Albanois destinés pour l'Égypte & la Syrie, tandis que d'un autre côté, les Russes l'ont menacée plusieurs fois de bombarder la ville, si elle favorisait les entreprises des Turcs. Le Sénat cherche à gagner du tems, mais la crainte du péril le plus éminent l'emportera, le pacha d'Albanie ayant déclaré qu'en cas de refus il viendrait incessamment, à la tête d'une armée, mettre tout à feu & à sang sur le territoire de la république.

*La Bastie.* Les troupes Françaises n'ont pas entièrement abandonné l'intérieur de l'isle; on s'est contenté de diminuer le nombre des garnisons, qui seront renforcées par les milices provinciales, sous les ordres de M. Buttafoco, Gafforio & Abatucci.

## E S P A G N E.

*Madrid.* On observe que le ministère fait travailler avec la plus grande diligence à fortifier, & mettre en état de défense tous les établissemens de la monarchie dans la mer du sud. Le roi a ordonné que l'on format un corps d'ingénieurs Hydrauliques, qui, quoi qu'annexé à la marine, aura pour chef le directeur général de la construction des vaisseaux, & l'école fera au Ferrol.

On mande de Cadix que tous les Suédois qui y sont établis, de même que le commandant, les officiers & l'équipage d'une frégate Suédoise qui était dans la rade, ont prêté le serment de fidélité au roi leur souverain entre les mains du consul de cette nation, que S. M. avait chargé de le recevoir.

L'empereur de Maroc ayant enjoint à tous les chrétiens d'évacuer la ville de Tétuan, ces ordres ont été exécutés avec la plus grande rigueur. On n'a accordé que très-peu de tems au vice-consul d'Espagne & aux Anglais pour sortir de la ville. Le but de l'empereur est de les obliger d'aller s'établir à Tanger qu'il a dessein d'aggrandir. En conséquence de quoi on a refusé de recevoir à Tétuan, le nouveau consul Anglais qui y est arrivé depuis peu, mais il a écrit

à l'empereur qu'il avait ordre de sa cour de résider dans cette ville, & non ailleurs.

La cour est dans le dessein de faire construire des casernes, & de rassembler la plus grande partie des troupes dans l'intérieur du royaume, pour y réveiller l'industrie & aider à la consommation des denrées.

F R A N C E.

*Paris.* On écrit de Bretagne que M. le duc de Fitz-James, commandant de la province, s'étant rendu à Morlaix pour y tenir les états, avait été reçu par 200 gentilshommes à pied, & que tous les barons, qui sont les présidens nés de la noblesse, se trouvant absens, elle avait choisi l'un des membres de cet ordre pour son président.

Le lendemain, les états firent annoncer aux commissaires du roi, qu'ils avaient accordé unanimement à S. M. le don gratuit ordinaire de deux millions. Ayant voulu ensuite mettre en délibération s'il convenait ou non de faire de remontrances à la cour relativement à la suppression de l'ancien parlement, les commissaires firent déclarer à l'assemblée que S. M. leur défendait de s'occuper de cet objet. Et comme les états avaient résolu de charger l'un des procureurs-gé-

néraux-syndics de se rendre à la suite de la cour pour solliciter l'effet du mémoire envoyé au ministère au sujet du retrait des domaines & du contrôle, ces mêmes commissaires lui ont défendu de partir, sur quoi les états ont arrêté de protester contre cette défense. Les demandes du roi, concernant la capitation, les vingtièmes & sols pour livre, fourrages, casernemens &c. ont été remises à l'examen des commissions établies pour s'occuper de ces objets.

Le comte de Creutz, ambassadeur extraordinaire de Suede, a eu une audience particulière de S. M. à qui il a présenté ses lettres de créance. Il est arrivé aussi un envoyé du Dey de Tunis, chargé d'une lettre & de quelques présens pour S. M.

On a établi à Calais des signaux pour indiquer de jour & de nuit, les jettées & l'entrée du port. La frégate la *Flore* sur laquelle s'étaient embarqués les commissaires de l'académie des sciences, chargés de constater la méthode de déterminer les longitudes par le moyen des montres marines, est de retour à Brest, après avoir voyagé sur les côtes d'Afrique, à la Martinique, à S. Dominique, au banc de Terre-Neuve, & sur les côtes du Dannemarc. M. de Choisy, fait prisonnier par les Russes à la reddition du

château de Cracovie, a été envoyé à Casan par ordre de l'impératrice qui a refusé de l'échanger.

A N G L E T E R R E.

*Londres.* Quoi que le sieur Jean Wilkes eût eu, comme on l'a dit, la pluralité des suffrages pour la charge de lord-maire, deux de ses concurrens ayant demandé un nouveau scrutin, & la vérification des suffrages, cette opération s'est faite pour la forme, & l'on a annoncé à l'hôtel de ville que la pluralité était toujours pour les sieurs Wilkes & Thownshend. Après quoi les Aldermans s'étant retirés à part, pour choisir entre ces derniers, selon le droit qui leur en appartient, rentrèrent dans le lieu où la bourgeoisie était assemblée & déclarèrent qu'il avaient élu le sieur Thownshend, Lord-maire de Londres pour l'année prochaine, ce qui causa beaucoup de troubles & de désordres de la part des partisans du sieur Jean Wilkes, qui maltraitèrent les Aldermans soupçonnés de n'avoir pas été favorables à ce dernier.

Il paraît plusieurs écrits relatifs au démembrement de la Pologne, & aux motifs allégués par les trois puissances. On voit

aussi les plaintes de la ville de Dantzic , & les raisons qui peuvent engager les nations commerçantes à lui conserver son indépendance.

Le roi de Pologne a écrit de sa main une lettre à S. M. Br. , dans laquelle après s'être plaint du démembrement de ses états , il observe combien cette entreprise est contraire aux droits des nations & il sollicite vivement les bons offices de S. M.

L'ambassadeur de Russie insiste sur la nécessité d'une alliance offensive & défensive entre les cours de Petersbourg & de Londres ; pour maintenir l'équilibre en Europe.

On parle d'un traité entre l'Espagne & les états généraux , dans l'objet de réunir leurs forces pour chatier les états Barbaresques qui troublent le commerce & le ministère Britannique est disposé à adopter ces vues.

Nos colonies Anglaises sollicitent la permission de frapper de la monnoye pour obvier aux inconvéniens qui résultent de la circulation du papier. Mais on ne croit pas qu'elles, l'obtiennent , de peur que ce ne soit un pas vers l'indépendance. La compagnie des Indes orientales avait résolu de faire un emprunt considérable , mais la cour n'a pas jugé à propos d'y consentir. Quelques-

uns des directeurs partiront dans peu pour les Indes en qualité de sur-intendans, & avec le pouvoir d'y remettre les affaires en regle.

La cour a envoyé ordre à Hannover de completer & d'exercer tous les regimens qui s'y trouvent.

H O L L A N D E.

*La Haye.* L'empereur de Maroc ayant voulu exiger de la république un présent annuel d'agrès, d'artillerie & de munitions de guerre pour équiper six frégates, L. H. Puissances, après avoir pris d'abord cette affaire *ad referendum*, ont répondu par un refus absolu, & s'en tiendront à ce qu'il est d'usage de lui donner à ce titre. Il a été de plus enjoint aux vaisseaux de la république qui croisent, de se faire voir le plus souvent qu'ils pourront devant les ports de cet empire barbaresque, afin d'observer la contenance des corsaires Saletins.

Les événemens qui changent la domination de la Baltique, ne peuvent qu'intéresser une nation, qui jusques ici a tiré du commerce sa principale puissance, en considérant que les états Prussiens, aujourd'hui contigus, s'étendent depuis Camin jusqu'à Memel, & embrassent les embouchures de trois grandes rivières l'Oder, la Vistule & le Niémen.

*Ostende.* On a allumé le 15 octobre pour la première fois, le nouveau fanal construit par ordre de S. M. I. & R. C'est une colonne d'environ 100 pieds de haut, placée dans l'un des ouvrages extérieurs des fortifications. Elle est surmontée d'un grillage de fer, dans lequel on entretiendra toute la nuit un feu de charbon de terre, qui pourra être découvert de loin, & il y aura toujours dans la radé une corvette, avec des pilotes cotiers, pour aller au devant des vaisseaux qui voudront entrer dans le port.

---

*Manheim.* Le 13<sup>ie</sup> tirage de la loterie électorale Palatine, s'est exécuté le 8 nov. 1772; les numeros extraits de la roue de fortune, sont les n<sup>os</sup>. 77, 12, 45, 6 & 26.

